### Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

### Séance du vendredi 21 mai 2021

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi vingt et un mai deux mil vingt et un à neuf heures quatre sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

#### Sont présents :

Madame Anne BESNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Madame Michelle RIVET, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOILIER-BIGOT, Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Louis COSYNS, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, Madame Marie-Agnès LINGUET, Madame Mathilde PARIS, Monsieur Guillaume PELTIER, membres de la Commission Permanente

#### Assistent sans voix délibérative :

Madame Estelle COCHARD, Monsieur Pierre COMMANDEUR, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Gérard NICAUD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Présidents de Commission

Monsieur Benoît FAUCHEUX, Président du groupe Écologiste

#### Excusés:

Madame Véronique PÉAN, Conseillère régionale, membre de la Commission Permanente Madame Claude GREFF, Conseillère régionale, membre de la Commission Permanente Monsieur Mohamed MOULAY, Vice-président, membre de la Commission Permanente

#### Ont donné pouvoir :

Monsieur Charles FOURNIER (pouvoir à Madame Michelle RIVET), Madame Claude GREFF (pouvoir à Monsieur Nicolas FORISSIER), Monsieur Mohamed MOULAY (pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET), Madame Véronique PÉAN (pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER)

**M. le Président**.- Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs, nous allons ouvrir cette Commission permanente.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

M. le Président. - Nous pouvons commencer nos travaux.

#### Désignation du secrétaire de séance

M. le Président. - Je vous propose que Dominique ROULLET soit notre secrétaire de séance.

#### Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 16 avril 2021

**M. le Président**. - S'agissant du procès-verbal de la séance du 16 avril 2021, qui a été mis à disposition sur l'intranet le 7 mai, y a-t-il des observations ? (Non.)

Il est approuvé en l'état, je vous en remercie.

### Modification de l'ordre du jour - Un rapport supprimé et un rapport ajouté en procédure d'urgence

**M. le Président**.- Un rapport a été retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'éléments complémentaires. Il s'agit du rapport 21.05.31.106, dotation de l'appel à projets PIA4 régionalisé.

Je vous propose également de compléter notre ordre du jour par un rapport en procédure d'urgence qui a été mis à votre disposition sur l'intranet régional et sur Kbox et dont vous avez été informés par mail le 19 mai. Il s'agit du rapport 21.05.29.142, acquisition, renouvellement de matériels roulants, approbation de la convention relative au financement des études préliminaires et d'avant-projet sur l'insertion et la création d'un tour en fosse à Saint-Pierre-des-Corps. Il s'agit également de l'approbation de la convention relative au financement des études préliminaires pour l'insertion et la création d'une installation de maintenance à Chartres.

Voilà pour les modifications de l'ordre du jour. Il n'y a pas de sujet particulier s'agissant de cela ? Je n'en vois pas.

Je vous propose d'aborder directement les rapports de la commission « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration », et c'est Pierre-Alain ROIRON qui rapporte.

Vous avez la parole, Pierre-Alain.

### FINANCES, FONDS EUROPEENS, PERSONNEL ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

Rapport 21.05.01.70 - Direction des Moyens généraux

Véhicules - Proposition de sortie d'inventaire de véhicules du domaine privé de la Région et de cession de ces véhicules

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission.

### Rapport 21.05.01.05 - DIRECTION GÉNÉRALE ACCOMPAGNEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

<u>Autres Dépenses - Approbation de la convention avec le Centre de gestion du Loiret, pour la réalisation des examens de médecine de prévention du personnel du Conseil régional Centre-Val de Loire sur le département du Loiret</u>

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.01.112 - Direction de la Communication et de la Presse 14es Assises internationales du journalisme et de l'information : attribution d'une subvention et approbation d'une convention

- M. ROIRON. Vote positif de la Commission, vote contre du Rassemblement national.
- M. le Président. Même vote ?
- **M. CHASSIER**. Oui, Monsieur le Président. Je voulais préciser les raisons de ce vote, puisqu'il s'agit d'une subvention pour la 14<sup>e</sup> édition de ces assises.

Il y a quelques mois, nous avions voté une subvention pour les 13es assises, mais il est dit dans le rapport qu'elles n'ont pas pu se tenir dans le format habituel, car c'étaient uniquement des événements sur les réseaux sociaux. Néanmoins, à l'époque, nous avions maintenu le niveau de la subvention.

Nous aimerions savoir, et nous en avons parlé en Commission, si la subvention a été versée en partie et dans quelle proportion, étant entendu que nous n'avons pas de compte rendu financier. Je fais d'ailleurs remarquer, à cette occasion, que nous avions demandé le compte rendu financier de l'édition précédente, qui, elle, s'était tenue dans des conditions normales, et que nous ne l'avons toujours pas obtenu. Cela, c'est sur la forme.

Sur le fond, on reprend la même thématique que celle de 2020, c'est toujours l'urgence climatique et les responsabilités journalistiques. On comprend bien le propos, il s'agit de mettre la pression sur les journalistes pour qu'ils mettent la pression sur l'opinion sur ce thème, toujours dans un format, malheureusement, de pensée unique où la contradiction, le débat scientifique n'est plus permis.

Ce sont pour toutes ces raisons que nous votons contre ce rapport.

M. le Président. - D'accord, merci beaucoup, Monsieur CHASSIER.

Je ne sais pas si la pensée est unique, mais, en tous les cas, le thermomètre est unique et il dit bien qu'il y a un réchauffement climatique. J'entends bien le vote contre et nous passons au rapport suivant.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.05.01.136 - Direction des Systèmes d'information

<u>EPSILON - Mutualisation interrégionale de projets informatiques</u>

<u>Gertrude III : assistance, maintenance, évolutions et hébergement de la solution</u>

<u>GERTRUDE et de sa forge (GIII-AME)</u>

M. ROIRON. - Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

### Rapport 21.05.27.90 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne

Programme d'action : vie citoyenne

Approbation de la convention de subvention 2021 entre la Région Centre-Val de Loire et BCI Communication et attribution d'une subvention

Attribution d'une subvention au Collectif HF Centre-Val de Loire

Attribution d'une subvention au Collectif Droits des femmes 41

Approbation de la convention de subvention 2021 entre la Région Centre-Val de Loire et Compagnie du Rêve à l'envers et attribution d'une subvention

Appel à projets « Initiatives Solidaires » : modification du cadre d'intervention et de la convention type, et attribution de subventions

- **M. ROIRON**.- Il me semble qu'il n'y a qu'une abstention du groupe Rassemblement National, mais je ne l'ai pas noté.
- M. le Président. Abstention du Rassemblement National?
- **M. CHASSIER**.- Non, c'était un vote favorable. Nous avions fait une remarque sur l'écriture inclusive, mais nous passons outre pour voter sur le fond.
- M. ROIRON. Merci. Ainsi, unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### <u>Rapport 21.05.34.04 - Direction Europe et International - Direction de l'Agriculture</u> et de la Forêt

FEADER - Mesures agroenvironnementales climatiques et agriculture biologique Liste des territoires ouverts en 2021 :

- agréments des techniciens et des formations MAEC 2021
- notices de territoires et de mesures 2021
- modification de notices de mesures 2020
- M. ROIRON. Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.34.74 - Direction Europe et International

PO FEDER FSE Centre-Val de Loire 2014-2020

Axe 10 REACT EU, « Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie du COVID 19 et de ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie » Approbation de l'accord de financement FEDER du dispositif « Cap rebond » avec BPI France

- M. ROIRON. Unanimité de la Commission, Président.
- M. le Président. Monsieur CHASSIER ?
- M. CHASSIER. Monsieur le Président, c'est un vote favorable.

Je souhaitais faire une remarque sur le rapport précédent, le rapport 34.04 sur les MAEC, les mesures agroenvironnementales et climatiques. Je voulais souligner, en gros, le degré d'absurdité auquel nous sommes parvenus par ce rapport de 1 859 pages ; nous arrivons à un stade où, bientôt, parcelle par parcelle, nous allons dicter à nos agriculteurs la date de fauchage, le nombre de bêtes qu'ils peuvent mettre dans un pré, etc. Quand on regarde le niveau de détail – j'avoue que je n'ai pas lu les 1 859 pages, mais j'en ai lu quelques-unes et j'ai regardé un certain nombre d'exemples –, on voit à quel point nous devenons étroitement dépendants de décisions purement technocratiques prises par Bruxelles, avec ces 1 859 pages

pour dire à nos agriculteurs à quelle époque ils doivent mettre les animaux dans un pré ou faire le fauchage, par exemple. Je crois que là, on est vraiment en « absurdie ».

- M. le Président. D'accord, ce sera donc un vote favorable.
- M. HUWART. Non-participation au vote me concernant, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Monsieur HUWART)

#### Rapport 21.05.34.126 - Direction Europe et International

<u>Participation à des programmes communautaires - Participation de la Région Centre-Val de Loire au projet européen LIFE LETsGO4Climate en tant que coordinateur</u>

Affectation d'une autorisation d'engagement

- M. ROIRON. Unanimité de la Commission, Président.
- **M. CHASSIER**.- Monsieur le Président, avec une abstention pour ce qui nous concerne, essentiellement parce qu'on demande à la Commission permanente de se prononcer sur un dispositif qui ne sera présenté en session plénière qu'au mois de juillet et dont on ne connaît pas exactement les tenants et les aboutissants. C'est un projet où l'on craint, encore une fois, de voir s'engouffrer les vendeurs de matériels éoliens, photovoltaïques et autres, des gens qui ne sont pas toujours très scrupuleux et qui profitent de ces subventions des collectivités pour s'installer dans nos territoires.

J'attends de voir le débat, de voir le rapport en session plénière, et c'est pourquoi nous préférons nous abstenir pour le moment.

Merci.

**M. le Président**. - C'est pris dans ces conditions, Monsieur CHASSIER.

Oui, Monsieur COSYNS?

**M. COSYNS**.- Monsieur le Président, nous ne sommes pas contre la production des énergies renouvelables, mais force est de constater que leur développement devient anarchique sur notre territoire, avec une dégradation de nos paysages. Et je pense, comme l'a dit tout à l'heure Monsieur CHASSIER, que ce rapport manque beaucoup de précisions.

Par conséquent, nous nous abstiendrons également sur ce rapport tant que nous n'aurons pas plus de précisions, car nous craignons que certains modes de production d'énergie soient néfastes, encore une fois, à nos territoires qui sont déjà bien dégradés.

**M. le Président**. - D'accord. Nous avons agi avec d'autres collectivités territoriales, nous nous sommes mobilisés, vous le savez. J'entends vos observations, mais je crois qu'il faut allier la préservation de nos paysages, la préservation du cadre de vie de nos concitoyens avec, aussi, le fait d'avancer. Si on reste sur le *statu quo* en matière de production d'énergie, cela va être rapidement problématique.

J'entends et, bien sûr, je prends les abstentions, mais c'est pour vous expliquer cela, en sachant que ce sujet reviendra, évidemment, en session.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention des groupes Union de la Droite et du Centre et Rassemblement National)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur.

Nous passons aux rapports de la Commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Agriculture, Transfert de technologie », et c'est Harold HUWART qui en fait la présentation.

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Rapport 21.05.31.35 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi - Cellule de gestion

<u>Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services,</u> artisanales et des associations

**Modifications de conventions** 

**Approbation d'avenants** 

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.31.33 - Direction de l'Économie

Fonds de développement du Sud - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat Région Centre-Val de Loire pour le programme d'animations du parvis des métiers du Cher 2021 - Attribution d'une subvention aux entreprises situées dans le périmètre du Fonds Sud pour les accompagner à Global Industries 2021

Aides à la Création et reprise des entreprises industrielles - Aides à la création - Attribution d'une subvention à la commune de Monts pour l'organisation du concours des Jeunes Inventeurs - Lancement de l'édition 2021-2022 du concours « Graine de Boîte » destiné à sensibiliser les jeunes à l'esprit d'entreprendre Agence de développement économique régionale - Avenant à la convention 2021 de DEV'UP

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.34 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services

Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services

Aides aux entreprises

Affectation de crédits

Modifications du règlement CAP' et des conventions types afférentes

Modifications des délibérations suivantes : CPR du 16 mars 2018 n° 18.03.31.21, CPR du 13 octobre 2017 n° 17.09.31.50, CPR du 20 novembre 2020 n° 20.09.31.47

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Michelle RIVET.

Mme RIVET. - Ce sera un vote différencié sur deux dossiers.

D'abord, celui des tomates des frères BESNARD, pour une subvention de 100 000 euros, car il ne nous semble pas intéressant d'encourager les serres chauffées et les tomates hors saison. Ce sera un vote contre cette subvention.

Ce sera aussi une abstention sur la subvention au parc animalier de La Tanière, d'un montant de 377 000 euros. Bien entendu, nous sommes sensibles aux soins des animaux, il n'y a pas de problème, mais c'est vrai que cela fait une très grosse somme, et quand on connaît l'ensemble des personnes qui se mobilisent pour les animaux sauvages, sans aide, et qu'on a des difficultés à aider sur nos territoires, cela nous semble disproportionné.

Ce sera donc une abstention sur cette partie.

#### M. le Président. - Merci, Michelle.

Une précision. Les animaux qui sont accueillis à La Tanière sont justement ceux dont tu parles, c'est-à-dire ceux qui, dans des conditions parfois vraiment problématiques, sont accueillis par des privés, qui prennent conscience à la fois de la violence des conditions d'accueil qu'ils réservent à ces animaux et du danger qui est parfois encouru par les personnes ou par leurs proches. Ce sont pour le moment, pour une large part, des animaux qui viennent de « propriétaires », entre guillemets, car je ne sais pas si on peut se rendre véritablement propriétaire de ces animaux, mais c'est en *(inaudible)\**.

En tous les cas, nous prenons en compte les deux aspects de votre vote.

**Mme RIVET**.- Absolument, mais ce n'est pas là-dessus. Nous avons beaucoup de petits refuges comme cela sur nos territoires, que nous avons des difficultés à aider, et c'est un problème de disproportion.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur le dossier « Les Tomates des Frères Besnard » et une abstention sur le dossier « Parc Animalier la Tanière)

Rapport 21.05.31.36 - Direction de l'Économie Fonds régional Renaissance

Modification du règlement d'intervention Attribution d'aides aux entreprises

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.37 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

Animation des pôles de compétitivité

Attribution d'une subvention à l'association DREAM EAU ET MILIEUX, l'association VEGEPOLYS VALLEY et l'association ATLANPOLE BIOTHERAPIES pour leurs programmes d'actions 2021 respectifs

Industrie du futur, clusters et actions collectives

Attribution d'une subvention à l'association POLEPHARMA pour son programme d'action 2021, d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir (CCI 28) pour les actions menées au sein du Centre européen d'entreprise et d'innovation (CEEI) relatives à l'action 2021 Valbiomcentre

**Approbation des conventions** 

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur la subvention à VEGEPOLYS)

#### Rapport 21.05.31.38 - Direction de l'Économie

Animation des pôles de compétitivité

Convention de transfert des crédits de l'État dédiés aux pôles de compétitivité pour <u>l'année 2021</u>

Attribution des subventions aux pôles de compétitivité France Water Team, Atlanpole Biotherapies, Cosmetic Valley, Polymeris, S2E2 et Végépolys Valley

**Approbation des conventions** 

Affectation des crédits

Affectation de la recette

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.39 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

**CAP Développement** 

Attribution de subventions à des entreprises accompagnées dans le cadre du **Programme Industrie du futur 2019-2022** 

Avenant de prolongation du CAP Développement volet commercial et numérique 2020-00141849

Industrie du futur, clusters et actions collectives

Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de son programme 2021 NUMÉRIQUE TPE **PME Centre-Val de Loire** 

Approbation de la convention et de l'avenant

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.41 - Direction de l'Économie

Accompagnement du déploiement des démarches de GPECT (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale) en Région Centre-Val de Loire Attribution d'une subvention à :

- Châteauroux Métropole
- la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine
- La communauté de communes Romorantinais et du Monestois
- le PNR de la Brenne

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.31.42 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi

Développement et adaptation des entreprises

Comité des organisations syndicales des salariés

Soutien aux organisations syndicales des salariés Approbation d'un modèle de convention

Affectation de crédits

M. HUWART. - Avis favorable sur ce rapport et un vote contre des groupes Union de la Droite et du Centre et Rassemblement National.

M. le Président. - Dans les mêmes conditions ?

M. CHASSIER. - Oui, même vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre des groupes Union de la Droite et du Centre et du Rassemblement National)

#### Rapport 21.05.31.43 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

**CAP'ASSO** 

**Attribution de subventions** 

Modification des délibérations CPR n° 16.09.31.80 du 25 novembre 2016, n° 18.10.31.31 du 16 novembre 2018, n° 19.05.31.23 du 13 septembre 2019, n° 20.07.31.21 du 11 septembre 2020, n° 20.09.31.45 du 20 novembre 2020 Approbation d'avenants

- **M. HUWART**.- Avis favorable de la Commission économique sur ce rapport, à l'exception d'une non-participation au vote du groupe Rassemblement National, un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Culture », et un avis favorable de la Commission « Transports ». S'agissant de la Commission « Tourisme », un avis favorable à l'unanimité.
- **M. le Président**. Nous avons entendu. Pour le Rassemblement National, ce sera, Monsieur CHASSIER?
- M. CHASSIER. Une non-participation au vote.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.05.31.44 - Direction de l'Économie
Appel à projets unions commerciales et artisanales
Attribution de subvention aux unions commerciales retenues
Approbation des conventions
Affectation de crédits

**M. HUWART**.- Il y a un erratum, lié au fait que lors de la discussion en Commission économique, nous avons souhaité porter de 20 000 à 25 000 euros la subvention attribuée à la Fédération départementale des unions commerciales d'Indre-et-Loire, puisque c'était leur demande et que ce regroupement de leur demande était basé sur une mutualisation, un regroupement de sept unions commerciales. Il nous a donc paru tout à fait légitime d'adapter à la hausse cette subvention.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.45 - Direction de l'Économie

Promotion de l'artisanat

Attribution d'une subvention à la ville de Richelieu pour l'organisation de « Richelieu en Art »

Affectation de crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

#### Rapport 21.05.31.46 - Direction de l'Économie

Coopératives d'activités et d'emploi et groupements d'employeurs

Attribution d'une subvention à la Coopérative d'activités et d'emplois CIAP Centre Val de Loire, pour l'année 2021

Affectation de crédits

**M. HUWART**.- Avis favorable sur ce rapport, à l'exception d'une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre.

- M. le Président. Même vote, abstention de l'Union de la Droite et du Centre ?
- M. FORISSIER. Oui, abstention de l'Union de la Droite et du Centre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre)

### Rapport 21.05.31.47 - Direction de l'Économie

**PROMOTION DE L'ARTISANAT** 

Attribution de subventions à la Chambre de métiers et de l'artisanat de niveau départemental Eure-et-Loir pour l'organisation des Artisanales de Chartres 2021

Approbation de la convention

Affectations de crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.31.48 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales

Attribution de subventions régionales aux plateformes Initiative de la Région Centre-Val de Loire pour la dotation de leurs fonds de prêts d'honneur et du Fonds régional « Centre Reprise Transmission » et pour soutenir le programme d'actions 2021 d'Initiative Centre

Approbation des modèles de conventions afférentes

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.49 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

Têtes de réseau régional

Financement des plans d'action 2021 de la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire Centre-Val de Loire, le mouvement associatif Centre-Val de Loire, France Active CVL, l'Union régionale des SCOP, l'association CRE-SOL, la Fédération des entreprises d'insertion, Familles rurales fédération Centre-Val de Loire.

Attribution d'une subvention 2021 à l'Union régionale des SCOP pour la mise en œuvre d'un programme d'action de l'incubateur régional, Alter'Incub

Approbation de conventions

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Rapport 21.05.31.51 - Direction de l'Économie
Coopératives d'activités et d'emploi et groupements d'employeurs
Attribution d'une subvention au GEIQ Viti Nièvre et Cher
Affectations des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.31.52 - Direction de l'Économie Association pour l'emploi des cadres (APEC)

Attribution d'une subvention 2021 à l'APEC dans le cadre de l'action pilote Transition Industrielle et approbation de la convention afférente

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.95 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises artisanales

Proposition d'un avenant à la convention 2021 signée avec l'association ARDAN Centre-Val de Loire, pour la mise en œuvre du dispositif « Objectifs Compétences Jeunes »

Approbation de l'avenant

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame de CRÉMIERS)

#### Rapport 21.05.31.105 - Direction de l'Économie

**DÉVELOPPEMENT ET ADAPTATION DES ENTREPRISES** 

**RENDEZ-VOUS COMPÉTENCES EMPLOIS** 

Attribution d'une subvention à l'association « Projet pour le Val de Loire » pour l'organisation du salon Made in Val de Loire à Tours le 21 octobre 2021

<u>Attribution d'une subvention à l'association 2000 « Emplois - 2000 sourires » pour l'organisation d'un salon virtuel « 2000 emplois - 2000 sourires » en 2021</u>

**Approbation des conventions** 

Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Mme de CRÉMIERS.- Je ne prends pas part au vote précédent, sur ARDAN, s'il vous plaît.

M. le Président. - Je le comprends bien. Merci de le préciser, ce sera au Procès-Verbal.

### Rapport 21.05.31.129 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

Attribution d'une subvention à France Active Centre-Val de Loire pour permettre l'accompagnement des nouvelles campagnes portées par la plateforme de financement participatif Efferve'sens, dédiée aux projets de l'ESS Approbation de l'avenant à la convention initiale Affectation des crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.31.138 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises artisanales

Attribution d'une subvention à l'association Smart Base RH - SBRH

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.31.06 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières

<u>Approbation de conventions, d'avenants</u> Affectation de crédits

M. HUWART.- Il y a un erratum, puisqu'il a été retiré, au point 6, à la page 16, une ligne sur la subvention accordée à l'ARDEAR pour une action dans le cadre du CAP Semence.

M. le Président. - Avec la modification indiquée.

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Michelle?

**Mme RIVET**.- Non-participation au vote sur le financement de BIO CENTRE, et, si vous le permettez, Monsieur le Président, sur le rapport 31.37, nous nous abstiendrons sur la subvention de 120 000 euros à VEGEPOLYS, comme nous le faisons d'habitude.

**M. le Président**.- Ce sera noté au Procès-Verbal, merci. Nous prenons donc en compte la non-participation de Michelle RIVET pour Bio CENTRE.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote de Madame RIVET sur BIO CENTRE)

# Rapport 21.05.31.07 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt Promotion de l'agriculture - Alimentation Attribution de subventions Approbation de conventions - Approbation d'un avenant Affectation de crédits

**M. HUWART**.- Avis favorable sur ce rapport, à l'exception d'un vote contre du Rassemblement National sur l'association Convergences Bio et d'une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre sur Convergences Bio et InPACT Centre.

M. le Président. - Dans ces conditions ?

- **M. CHASSIER**.- Oui, nous confirmons pour Convergences Bio. Il s'agit des 6 500 euros destinés à un banquet festif et solidaire, comme tous les ans. Nous ne voyons pas pourquoi nous avons à financer ce banquet entre soi.
- **M. FORISSIER**.- Monsieur le Président, nous aurons un vote identique à celui de la Commission.
- **M. FAUCHEUX**.- Monsieur le Président, j'invite les personnes et les groupes politiques qui viennent d'émettre ce vote sur le banquet populaire à y participer, et ils se rendront compte que c'est assez éloigné de l'entre-soi. Le projet global, c'est de permettre à des personnes qui sont en situation d'exclusion de participer à un repas festif, convivial, gastronomique, justement pour sortir de l'entre-soi et créer des ponts entre des personnes, on va dire, pour aller vite, incluses et exclues. Je pense qu'il y a là une certaine méconnaissance de l'action.
- M. le Président. Merci de la précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National pour l'attribution de subventions à l'association Convergences Bio et une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre pour l'attribution de subventions à l'association Convergences Bio et au réseau InPACT Centre)

# Rapport 21.05.31.08 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIÈRES Adoption du CAP CAPRINS 4e génération Approbation d'une convention

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.31.09 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIÈRES Adoption du CAP OVINS 4º génération Approbation d'une convention

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.31.10 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIÈRES Adoption du CAP VIANDES BLANCHES 4e génération Approbation d'une convention

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité.

**Mme RIVET**.- Monsieur le Président, ce sera un vote contre pour le groupe Écologiste. Certes, il y a eu un progrès lors du plan de relance et de l'adoption des cahiers des charges du plan de relance. Toutefois, le Cap' Filières viande blanche a les mêmes attendus que ce qu'on avait dans le précédent, et vous vous rappelez que nous votons régulièrement contre les bâtiments industriels du PCAE, qui sont financés par les fonds européens. Nous avons là le même cahier des charges, et nous trouvons dommage que cette filière soit financée sur ces bâtiments industriels et qu'elle ne soit pas plus poussée, même si c'est déjà un peu le cas, vers des bâtiments de qualité. Les bâtiments industriels continuent à faire l'objet du principal financement de cette filière.

C'est donc un vote contre ce Cap' Filières.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste)

### Rapport 21.05.31.11 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt CAP FILIÈRES

Révision du CAP BOVINS LAIT 3e génération

Approbation d'un avenant

Modification de délibération antérieure

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.12 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

**CAP Filières** 

Révision du CAP Légumes 3e génération

<u>Approbation d'une convention (modification du cadre d'intervention du CAP Légumes (3<sup>e</sup> génération)</u>

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.13 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

**FILIÈRES LOCALES** 

Approbation du cadre d'intervention de la filière locale « Touraine Chenonceaux » 2021-2025

Approbation d'une convention

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.31.14 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Innovation

**Attributions de subventions** 

Affectation de crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.31.15 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

**CAP Filières** 

Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER

Mesure 6 : accompagner la transformation du bois dans les zones rurales - Scieries SM 6.4 - TO 641

<u>Attributions de subventions - Approbation de conventions</u>

Affectation de crédits

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

### Rapport 21.05.31.16 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

**CAP FILIÈRES** 

Révision des fiches investissements des CAP Filières pour adaptation au plan de relance

**FEADER 2021-2022** 

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.31.17 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt Approbation de la convention-cadre 2021-2022 avec le Département du Loiret relative aux aides économiques agricoles

M. HUWART. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**Mme RIVET**.- Abstention de notre part, conformément à nos votes précédents, du fait de la non-intégration des programmes alimentaires territoriaux dans ces conventions.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

### Rapport 21.05.31.18 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

**Installation** 

Appui à l'emploi et à l'installation

Terre de Liens - Programme d'actions 2021

Attributions de subventions

<u>Approbations de conventions</u> <u>Affectation de crédits</u>

**M. HUWART**. - Avis favorable, à l'exception d'une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre.

M. le Président. - Même vote ?

M. FORISSIER. - Même vote, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre)

**M. le Président**. - Nous en avons terminé avec ces rapports. Merci, Harold HUWART, pour la présentation de ces rapports.

Nous passons désormais aux rapports de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales », et c'est Estelle COCHARD qui rapporte et qui a la parole.

#### ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Rapport 21.05.11.116 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports

FINANCEMENT DES LYCÉES

Financement des lycées publics

**Attribution de dotations et subventions** 

Réparation de biens meublés

Affectation de crédits

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.11.117 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la Région Centre-Val de Loire

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.11.118 - Direction Éducation, Jeunesse et Sports

**NUMÉRIQUE ÉDUCATIF** 

Équipements, services et usages

Affectation de crédits

**Abondements d'affectations** 

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.11.119 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports ÉQUIPEMENT DES LYCÉES

Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles

Affectations de crédits et abondement d'affectation

Individualisation de subventions

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.11.120 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports POLITIQUE JEUNESSE

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DES LYCÉES

Soutien aux services civiques :

- attribution de subventions à la Ligue de l'enseignement, à Concordia et à Unis-Cité et approbation des conventions afférentes
- approbation du cadre d'intervention et d'une convention type

Attribution de subventions au Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de la Région Centre-Val de Loire (CRAJEP)

Attribution d'une subvention à la Fédération des Maisons des lycéens Centre-Val de Loire (FMDL)

« Ma Région 100 % Éducation »

Modification du cadre d'intervention d'appel à projets

AIDE RÉGIONALE AU 1er ÉQUIPEMENT

Modification du cadre d'intervention de YEP'S

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES DES LYCÉES

**Abondement** 

**Attribution de subventions** 

Promotion de la santé

**Attribution de subventions** 

Approbation d'une convention de solde

<u>UNSS</u>: avenant à la convention 2020-141558 - Modification des actions subventionnées liées au contexte sanitaire

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.11.121 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif IMMOBILIER DES LYCÉES

CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS

Affectations

**Abondements** 

Sollicitation d'aides de l'État au titre de la dotation régionale à l'investissement dans le cadre du plan de relance « France Relance »

ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS

**Affectations** 

**Abondement** 

Sollicitation d'une aide de l'État au titre du Programme REACT EU pour le projet COEPI (Contrat d'objectif énergétique du parc immobilier)

**ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER** 

**Affectation** 

<u>Cession d'une parcelle de terrain du lycée Maréchal Leclerc de Hauteclocque sur le</u> site annexe d'INGRÉ (45), à l'association d'insertion ENVIE 45

**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGETIQUE** 

Approbation de l'avenant n° 9

AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT :

**PPI Informatique** 

Affectations de crédits et individualisation de subventions

Approbation d'avenants modificatifs de date de convention avec le LEAP de NERMONT à Châteaudun (28) et la MFR de GIEN (45)

**Mme COCHARD**.- Il y a un addendum, l'ajout de l'approbation de la convention avec le lycée Rollinat à Argenton-sur-Creuse (36) dans le cadre du dispositif de dotation régionale d'investissement du plan de relance.

Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur le point concernant le contrat de performance énergétique)

Rapport 21.05.21.87 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'apprentissage

Immobilier et équipement des CFA

Attribution d'une subvention à l'EFIIP pour la réhabilitation d'un bâtiment en vue de l'ouverture d'un site de formation à Dreux

Attribution d'une subvention

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

### Rapport 21.05.21.107 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'apprentissage

**Financement des CFA** 

Attribution de subventions à des organismes de formation pour la mise en œuvre de l'aide à la restauration au bénéfice des stagiaires inscrits en prépa Apprentissage Attribution d'une subvention à l'association gestionnaire du CFA du social et médicosocial en Région Centre-Val De Loire pour la mise en place d'une action de promotion de l'apprentissage

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.21.108 - Direction des Politiques d'orientation et de formation Apprentissage

<u>Conventions de partenariats avec les opérateurs de compétences et les branches</u> professionnelles

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - J'ai une demande de parole de Marie-Agnès LINGUET.

Mme LINGUET. - Merci, Monsieur le Président.

Oui, je suis intervenue à la dernière Commission pour poser la question « qui tue » : est-ce que les OPCO ont compliqué le fonctionnement ? Je vois que vos sourcils approuvent, effectivement la réponse a été dans ce sens, et je tenais à dire que je le regrette. Je le regrette, car cela fonctionnait bien. En l'occurrence, la difficulté, ce n'est pas le manque de volonté, mais, apparemment, chaque OPCO a aussi ses modes de fonctionnement, et tout orchestrer semble compliqué. Dans le contexte que nous traversons, je trouve cela dommage pour notre jeunesse en apprentissage.

M. le Président. - Merci de le dire.

Madame MÜNSCH-MASSET.

**Mme MÜNSCH-MASSET**.- Pour abonder dans le sens de Madame LINGUET, je dirai qu'en effet, cette structuration qui résulte plutôt d'une concentration à l'échelle nationale, puisque ces OPCO ont, pour beaucoup d'entre eux, un déficit à l'heure actuelle – cela va venir, mais il est vrai que, dans la période, c'est particulièrement compliqué, car il y a un déficit de structuration sur les territoires –, fait que ce n'est pas très simple pour les interlocuteurs et pour les CFA en particulier.

Le travail que nous faisons autour de ces conventions est un instrument, et je pense que peu de régions s'y sont engagées, un instrument majeur pour conserver tous les acquis d'une qualité de dialogue, d'une capacité de prospective sur les besoins en compétences, les cartes cibles, et une forme de cohérence de l'offre de formation et du fonctionnement des CFA sur le territoire.

J'ajouterai, car vous ne l'avez pas évoqué, que le modèle économique de la réforme, aujourd'hui, et tous les acteurs de l'apprentissage le disent, n'est pas soutenable, car les contrats vont progressivement baisser, ce qui suscite une vive inquiétude chez ces organismes de formation.

**M. le Président**.- C'est bien de préciser cela. J'avais deux réunions cette semaine sur des sujets d'investissement, et il y a une très grande appréhension de la période qui vient, comme vient de le souligner Cathy MÜNSCH-MASSET.

D'une part, parce que comme le modèle économique n'est pas équilibré, on annonce une baisse des coûts contrats qui pourrait aller jusqu'à 15 ou 20 %, ce qui mettrait de nombreux CFA en difficulté. En effet, étant donné qu'ils sont payés au coût contrat, ils ne parviendraient plus à l'équilibre économique. Il est donc vraiment regrettable que les analyses macro qui ont été à l'origine du maquettage de cette réforme n'aient pas été sécurisées. Vous vous souvenez à quel point j'avais porté la volonté des régions là-dedans, sans être entendu.

D'autre part, on peut craindre que dès l'année prochaine, nous ayons des situations précaires, car un certain nombre de CFA avaient conservé ce qu'on appelle le coût préfecture quand le coût préfecture était préférable, tant et si bien que l'année prochaine, cela va être l'heure de vérité pour tous les CFA, pour tous les apprentis. C'est la raison pour laquelle nous restons complètement mobilisés. On pourrait totalement s'en désintéresser en disant que ce n'est plus notre problème et que les OPCO n'ont qu'à gérer, mais ce seraient à la fois les branches professionnelles, les jeunes et les entreprises qui en paieraient les conséquences.

Dès lors, nous restons mobilisés et nous sommes sur quelque chose, comme l'ont dit à très juste titre Marie-Agnès LINGUET et Cathy MÜNSCH-MASSET, et je les en remercie, de préoccupant pour l'avenir. Nous avons un affichage « tout va bien, dormez tranquilles », parce qu'on a eu un niveau de réalisation des contrats qui a été important au regard de la prime qui a été donnée aux employeurs pour la rentrée 2020. Pour autant, la situation n'est pas du tout sécurisée sur le plan financier, et je crois que c'était important que nous échangions là-dessus. Merci.

Au-delà de ces interventions fort utiles, nous avons un vote favorable? (Oui)

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.22.73 - Direction des Politiques d'orientation et de formation au titre des formations sanitaires et sociales

<u>Aides financières attribuées aux élèves étudiants des établissements de formation sanitaire et sociale</u>

**Gestion des bourses - Frais de gestion ASP** 

**Attribution des bourses** 

Affectation des crédits 2021

<u>Communication sur les décisions prises en 2020 pour l'attribution de bourses aux</u> élèves et étudiants du secteur sanitaire et social

Mme COCHARD. - Avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21.05.22.86 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre des formations sanitaires et sociales

<u>Immobilier et équipement des EFSS</u>

- 1/ Attribution de subventions d'équipement aux établissements de formations sanitaires et sociales au titre du plan d'équipement 2021 dans le cadre de la Plateforme 100 % Santé
- 2/ Attribution de subventions pour le financement de travaux de gros entretien dans les établissements de formations sanitaires et sociales dans le cadre de la Plateforme 100 % Santé

Affectation de crédits

**Mme COCHARD**.- Il y a un addendum, l'ajout d'un point 3 avec la « sollicitation d'une subvention d'un montant de 2 millions d'euros auprès de l'État au titre du FNADT dans le cadre du plan de relance pour le projet de relocalisation de l'IFSI/IFAS de Châteauroux ».

Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.22.125 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre des formations sanitaires et sociales

Mobilisation de la Région en faveur d'une augmentation du nombre de personnes formées dans les formations paramédicales

Mesure de la plateforme pour une région 100 % Santé

Approbation de la convention relative à l'utilisation des crédits du programme « Cohésion » du plan de relance pour soutenir l'offre de formation paramédicale et sociale

**Mme COCHARD**. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**M. le Président**.- Merci beaucoup, nous en avons terminé. Merci, Estelle COCHARD, pour la présentation de ces rapports.

Nous abordons les rapports de la Commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la ville et Développement rural », et c'est Serge MECHIN qui rapporte et qui a la parole.

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL

<u>Rapport 21.05.27.89 - Direction Transformation numérique et citoyenne TIC Équipements et développement des usages - GIP RECIA contributions régionales 2021 :</u>

- dispositif régional de partage et de mutualisation des données territoriales et géographiques
- <u>- dispositif régional portail « Vitrine des initiatives régionales de l'intelligence artificielle »</u>
- M. MECHIN. Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

# Rapport 21.05.27.111 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne YEP'S MON ORDI! - Soutien à l'amorçage de la mise en œuvre du dispositif (phase expérimentale) - Lancement d'un appel à projets

- M. MECHIN. Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.
- M. le Président. Monsieur CHASSIER ?
- **M. CHASSIER**.- Juste une remarque, Monsieur le Président. Ce sera un avis favorable. Nous nous étions abstenus sur l'ensemble des mesures d'urgence lors de la session de février. Là, il s'agit d'un appel à projets. Même si on peut avoir quelques incertitudes ou quelques doutes, nous votons favorablement, et nous pourrons juger à partir des réponses qui seront apportées à cet appel à projets et qui seront examinées en Commission permanente de septembre.

C'est donc un avis favorable pour le moment.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.26.57 - Direction de l'Aménagement du territoire CPER 2015-2020

Attribution d'une subvention au titre du volet territorial du CPER (FRSDL) pour le financement d'une étude dans le cadre de la réalisation d'une stratégie de développement du tourisme de pêche en Région Centre-Val de Loire

- M. MECHIN. Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.
- M. le Président. J'ai une demande de parole de Michelle RIVET.

**Mme RIVET**.- Pour nous, ce sera finalement une abstention. Nous n'avons rien contre nos amis pêcheurs, mais le tourisme de pêche pose question dans la mesure où nous connaissons l'effondrement de la biodiversité, tout particulièrement du nombre de poissons. Cela appelle vraiment à la prudence sur les prélèvements possibles dans cette ressource halieutique.

C'est une abstention plutôt de prudence sur cette question. On connaît le tourisme de chasse et ses dégâts et il serait dommage que nous ayons la même chose pour la pêche. On n'a pas retrouvé dans l'étude cette prudence sur cette ressource, et c'est pour cela que nous nous abstenons.

**M. le Président**.- D'accord. Je rappelle que nous avons 90 000 pêcheurs — il s'agit, bien évidemment, de la pêche à la ligne — dans notre Région, et quand on discute avec la Fédération, les fédérations départementales, leur structuration régionale, franchement, et je dis cela pour rassurer Michelle, on se rend compte qu'ils parlent beaucoup de l'éducation, de la préservation de l'environnement, de la prise en compte, justement, de la protection des espèces. Je crois que cette cause a pénétré profondément les fédérations et que, aujourd'hui, la pêche qu'ils développent chez nous, qui, encore une fois, est massive avec 90 000 pratiquants, est très globalement attentive à ces sujets.

**Mme RIVET**.- Absolument, il n'y a pas de problème là-dessus ; au contraire, on le sait bien. Mais là, comme c'est du tourisme, c'est vraiment de la prudence.

- M. le Président. Philippe, un pêcheur.
- **M. FOURNIÉ Philippe.** Oui, c'est pour rappeler que la pêche touristique, notamment la pêche sportive, entraîne très peu de prélèvements. L'objectif, c'est de ne surtout pas prélever et de connaître le milieu, d'attraper et de remettre à l'eau. Je crois que c'est mal connaître, je le dis, la pêche touristique et sportive de penser qu'il y aura beaucoup de prélèvements ; c'est vraiment à la marge.

M. le Président. - J'ai également une demande de parole de Christine FAUQUET.

**Mme FAUQUET**.- C'est pour dire que les intérêts convergent. Le tourisme, concernant la pêche, comme pour les pêcheurs de façon générale, son intérêt est d'avoir une grande variété de poissons, de les sauver le plus possible, de faire attention à cela. Ce n'est pas leur intérêt qu'il n'y ait plus de poissons ou moins de variétés. Là, je trouve cela... Bon.

M. le Président. - Le vote est pris dans les conditions indiquées.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

## Rapport 21.05.26.69 - Direction de l'Aménagement du territoire Fonds Sud équipements structurants Attribution de subventions

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président. - Même vote ?

Monsieur CHASSIER.

- **M. CHASSIER**.- Oui, Monsieur le Président, même vote. Je voulais en profiter pour souligner le travail qui est fait par l'abattoir de Valençay, car je sais que les abattoirs sont souvent l'objet de critiques pour les mauvaises conditions d'abattage, le mal-être animal. J'ai pu voir sur le site de cet abattoir qu'il fait des efforts notables pour que l'abattage se fasse dans de bonnes conditions et qu'il travaille à 80 % de ses apports avec les filières locales, avec des éleveurs locaux. C'est à souligner. En plus, c'est un des rares à maintenir une filière d'abattage de porcs, ce qui a l'avantage de le préserver de la pression du halal.
- M. NICAUD. Je rapporterai vos propos, Monsieur CHASSIER, au maire de Valençay.
- M. le Président. Monsieur FORISSIER.
- **M. FORISSIER**.- Je suis concerné par l'abattoir de Valençay, puisque c'est dans ma circonscription. Je remercie Monsieur CHASSIER, et c'est vrai que nous sommes un certain nombre à avoir fait beaucoup d'efforts pour soutenir et faire évoluer les abattoirs, celui de Valençay comme celui de La Châtre, dans le sens que vous avez souligné. Ainsi, je vous remercie de nous en remercier.

Merci.

**M. le Président**.- Je souhaite, sans faire de remerciements, vous dire que, dans le travail que nous avons conduit au regard du maquettage des fonds européens, des plans nationaux, du plan de relance, etc., nous avons veillé à ce que tous nos abattoirs, et on sait que c'est un enjeu, car la Région est impliquée depuis des années, étape par étage, au soutien des abattoirs – je pense à Bourgueil, je pense aussi à Orléans, cela a été un vrai combat, vous vous en souvenez, il y a un an, avec un risque de fermeture –, à ce que tous nos abattoirs soient regualifiés avec des abondements publics à la hauteur des besoins.

Aujourd'hui, nous sommes dans cette situation, et c'est fondamental pour que l'élevage puisse continuer à se développer dans le cadre d'une filière qui a les éléments de sa transformation à l'échelle des territoires et à l'échelle de la Région.

J'ai vu que Philippe FOURNIÉ a demandé la parole.

**M. FOURNIÉ Philippe**. - Dans quelques minutes, vous aurez à voter sur la nouvelle délégation de service public du Loiret. Dans cette délégation de service public Rémi, il y a une évolution de la ligne Gien-Aubigny, car celle-ci va aller à Blancafort, dans le Cher, là où il y a un abattoir.

En effet, nous avons travaillé avec la communauté de communes et avec l'abattoir pour pouvoir amener les salariés de l'abattoir, qui sont majoritairement d'Aubigny ainsi que du sudest du Loiret, vers cet abattoir et pour répondre à ses besoins de recrutement. Nous travaillons donc aussi au développement et à la pérennité de l'abattoir.

M. le Président. - Merci Philippe.

Sur ce point, ce sera un vote à l'unanimité ? (Oui)

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.26.109 - Direction de l'Aménagement du territoire A VOS ID Attribution de subventions Sélection d'initiatives

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

**M. CHASSIER**.- Ce sera une abstention en ce qui nous concerne, pour plusieurs raisons. Nous hésitions à faire un vote séparé, mais comme il y a énormément de projets, cela devient compliqué de faire des votes séparés.

Ce que nous remarquons globalement, c'est que nous avions auparavant un dispositif qui s'appelait « ID en campagne », qui a été élargi et qui s'appelle maintenant « A vos ID » pour inclure tous les territoires. Cependant, si on fait la somme des initiatives contenues dans ce rapport, on trouve plus de 440 000 euros pour les agglos et la Métropole contre 403 000 pour la ruralité. Cela signifie que ce qui était auparavant « ID en campagne » devient majoritairement tourné, si on considère le volume des subventions accordées, encore une fois vers les villes et les métropoles, car il y a davantage de structures capables de porter des projets. Il y a certainement des raisons à cela et je sais que ce n'est pas une volonté de votre part, puisque, d'ailleurs, ce sont des demandes qui émanent du terrain, mais, de fait, on constate ce résultat.

Sur le contenu, on trouve un certain nombre d'actions qui me paraissent quand même un peu légères. Je vois par exemple le ramassage de déchets à vélo dans la ville de Tours ou la métropole de Tours pour faire du compostage. Je ne sais pas quels déchets urbains on va pouvoir ramasser à vélo sur les trottoirs de Tours et si c'est vraiment compostable, et cela pour 35 000 euros. On trouve encore une subvention pour un Bio Média sur Bourges, ce qui demanderait tout de même une explication, et cela se trouve encore, comme par hasard, sur le site de la friche de l'Antre-Peaux, qui n'est plus une friche mais une véritable jungle d'associations dont la spécialité est essentiellement la chasse aux subventions.

**M. le Président**.- Je vous laisse bien évidemment la paternité de vos propos, Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Tout à fait.

**M. le Président**.- Pour avoir pu vivre l'engagement et l'ouverture de cette structure sur la ville, je ne les partage pas, mais c'est un autre sujet.

Madame RIVET a demandé la parole.

**Mme RIVET**.- Pour répondre sur ces questions, il est absolument faux de dire qu'il n'y a plus d'initiatives. Je suis désolée, je n'ai pas les chiffres là, mais, au contraire, les agglos s'y sont mises assez tardivement, et c'est peut-être pour cela que nous avons quelques projets d'agglos. Vous avez aussi, dans cette sélection, la sélection d'une toute petite commune du sud du Cher qui s'appelle Saint-Vitte et qui doit être une des plus petites communes qui porte une initiative partenariale avec des associations sur un lieu dédié à la biodiversité. Vous avez 23

effectivement plusieurs initiatives de communes, dont une qui préfigure un territoire « zéro chômeur de longue durée ».

Cette sélection, je vous engage à la regarder de très près, elle concerne à peu près tout le territoire régional. Il y a aussi, je crois, sur le Vendômois des initiatives extrêmement intéressantes qui concernent, bien entendu... Alors, le ramassage de biodéchets, c'est un ramassage à vélo dédié à des restaurants pour faire du lombricompostage à Tours. Sur Orléans, on a quelque chose d'équivalent.

Ce sont des initiatives tout à fait innovantes, à chaque fois partenariales et dédiées aux territoires. C'est vraiment un hasard qu'il y ait plus d'agglos cette fois-ci. Je le répète, c'est vraiment intéressant d'avoir sur l'ensemble du territoire de telles initiatives, qui concernent absolument toutes sortes de publics et de thématiques.

#### M. le Président. - Merci.

Dominique ROULLET.

**M. ROULLET**.- Quelques mots. Primo, le dispositif « A vos ID » est un dispositif qui a été modifié, qui a beaucoup progressé et qui est utile sur les territoires, puisqu'il permet d'accompagner des opérations innovantes et des partenariats. Et si, effectivement, il est présent dans des agglos, cela veut dire aussi que la campagne est peut-être un peu rentrée dans la ville, et je pense que cet esprit « A vos ID » qui pénètre l'ensemble des territoires, c'est une bonne chose.

Secundo, et c'est une réponse à Monsieur CHASSIER, ses propos ne m'étonnent pas concernant l'Antre-Peaux à Bourges. En effet, vous montrez une nouvelle fois que vous êtes contre le foisonnement d'idées et la création, contre aussi la jeunesse qui accompagne un certain nombre de projets culturels particulièrement innovants, et je crois que le terme de « jungle » que vous avez employé est un terme particulièrement déplacé. Je pense que l'entrepôt n'est pas un zoo, Monsieur CHASSIER!

- **M. CHASSIER**.- Je vous laisse la responsabilité de vos propos, mais, vous savez, il y a des photos en ligne, des vidéos en ligne qui illustrent parfaitement ce qu'on peut trouver. Je pourrais utiliser d'autres termes, effectivement, mais je sais de quoi je parle.
- M. ROULLET.- Bien sûr. N'abusez pas des réseaux sociaux, Monsieur CHASSIER.
- M. CHASSIER. Ce sont leurs propres publications.
- M. le Président. Madame FAUQUET ?

**Mme FAUQUET**.- Je conseille à Monsieur CHASSIER, plutôt que de regarder les réseaux sociaux, d'aller sur place, comme nous l'avons fait au niveau de la Commission « Culture ». Il se rendrait compte que c'est un endroit où les idées se partagent, où il y a une vraie émulation. Tous ces lieux tiers, tous ces regroupements ne peuvent être que favorables.

Effectivement, arrêtez de regarder par le petit bout de la lorgnette, faites un peu de terrain et vous vous rendrez un peu mieux compte des choses.

- **M. CHASSIER**.- Je vous remercie pour les leçons que vous me donnez ; j'ai beaucoup à apprendre, en effet !
- **M. le Président**.- Merci, je prends le vote. Ce sera, Monsieur CHASSIER, pour ce qui vous concerne ?

M. CHASSIER. - Une abstention, globalement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

### Rapport 21.05.26.110 - Direction de l'Aménagement du territoire LOGEMENT DES JEUNES

Attribution de subventions au titre de l'intermédiation locative

M. MECHIN. - Avis favorable sur ce rapport, à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.26.113 - Direction de l'Aménagement du territoire Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des contrats territoriaux

Ajustement de programmes d'actions dans le cadre de la mobilisation de crédits des

CRST pour accompagner la reprise économique post-COVID19

Modifications des délibérations CPR n° 20.03.26.77 du 10 avril 2020, CPR n° 19.08.26.58 du 13 septembre 2019 et CPR n° 19.10.26.88 du 15 novembre 2019

- **M. MECHIN**.- Les membres de la Commission ont émis un vote favorable sur ce rapport, vote contre du groupe Écologiste concernant l'attribution d'une subvention pour la construction des terrains de football synthétiques sur le stade Lucien Berthelot à Villedieu-sur-Indre.
- M. le Président. J'ai une demande de parole de Madame COCHARD.

**Mme COCHARD**.- Oui, Monsieur le Président, concernant la subvention aux terrains de foot synthétiques à Villedieu, l'argumentaire, nous l'avons déjà développé, mais j'ai trouvé hier quelque chose de très intéressant, qui était une chronique sur Arte, vers 20 heures 50, qui s'appelle « Tu mourras moins bête », sur les terrains synthétiques et extrêmement pédagogique. Je vous laisse la découvrir.

M. le Président. - Merci. Par conséquent, vote contre, et positif par ailleurs.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste concernant l'attribution d'une subvention pour la construction d'un terrain de football synthétique sur le stade Lucien Berthelot à Villedieu-sur-Indre)

#### Rapport 21.05.26.114 - Direction de l'Aménagement du territoire

<u>- Convention Région-Départements du Cher et de l'Indre : LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES OU HANDICAPÉES</u>

Communication des aides attribuées en 2020 au titre des Programmes d'intérêt général (P.I.G.) relatifs à l'adaptabilité et la mise aux normes de logements privés occupés par des personnes âgées ou handicapées

- Convention Région-Département d'Eure-et-Loir : approbation de la convention territoriale « Action bourg-centre en Eure-et-Loir » d'Épernon-Hanches Attribution de subventions

<u>Approbation de l'avenant n° 2 de la convention Région-Département de l'Eure et Loir - Convention Région-Département du Loir et Cher : approbation de l'avenant n° 3</u>

- M. MECHIN. Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.
- M. le Président. Monsieur CHASSIER.
- M. CHASSIER.- J'ai une observation sur le 26.114 et qui vaut d'ailleurs pour le rapport qui va suivre.

Nous voterons favorablement, mais, dans ce rapport 26.114, approbation de l'avenant n° 2 des conventions Région-Département d'Eure-et-Loir sur l'aménagement des zones économiques d'Illiers-Combray, Artenay, etc., on voit qu'il y a un retrait sur le volet économique, et on constate la même chose dans le rapport suivant sur le PETR du Perche, où il y a une diminution importante de l'enveloppe sur le volet économique. C'est au profit du foncier et d'autres opérations.

C'est peut-être lié à la conjoncture, à la crise économique liée au Covid, mais nous aimerions quand même avoir des explications, car on est sur des territoires qui, justement, auraient besoin de cette revitalisation économique. À mon sens, le fait que, dans ces contrats, on soit obligé de réviser à la baisse le volet économique est un signe un peu inquiétant.

- **M. le Président**. Nous avons entendu votre intervention, Monsieur CHASSIER. Le vote sera donc ?
- M. CHASSIER. Positif.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.26.122 - Direction de l'Aménagement du territoire Contrats territoriaux

Bilan à mi-parcours du contrat régional de solidarité territoriale du PETR du Perche

- Approbation de l'avenant au contrat et du programme d'actions modifié
- Affectation de crédits
- Engagements de subventions
- M. MECHIN. Avis favorable à l'unanimité de la Commission sur ce rapport.
- **M. le Président**. J'ai une demande de parole d'Estelle COCHARD.

**Mme COCHARD**.- Sur le rapport du CRST du PETR du Perche, région que j'aime beaucoup, le groupe s'abstiendra, finalement. En fait, nous déplorons le manque d'engagement sur la transition énergétique et sur la biodiversité : 10 % des crédits sont engagés à mi-parcours alors que le minimum est de 15 %, et seulement 3 % sur la biodiversité alors que le minimum est de 5 %. Et après les modifications à mi-parcours, c'est encore moins, avec 9 % sur l'énergie et 3 % sur la biodiversité.

Je ne sais pas si c'est à mettre en rapport avec cette région de bocage, qui voit son bocage s'amenuiser petit à petit, qui se voit « se beaucéiser » – je ne sais pas comment dire cela. On le regrette vraiment et ce sera une abstention sur ce rapport.

- M. le Président. Monsieur ROULLET.
- **M. ROULLET**.- Une précision, c'est un bilan à mi-parcours, et c'est vrai que nous avons insisté, effectivement, sur la nécessité absolue de monter au-delà des 15 % et des 5 % de biodiversité, d'autant plus qu'on est sur une partie de PNR. Ce sera donc rappelé tout au long du contrat.
- **M. le Président**. Merci de la précision.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

### Rapport 21.05.26.128 - Direction de l'Aménagement du territoire CPER 2021-2027

### Adoption du cahier des charges relatif au financement des structures d'exercice regroupé

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.26.130 - Direction de l'Aménagement du territoire Contrats territoriaux

<u>Bilan à mi-parcours du contrat régional de solidarité territoriale de l'agglomération</u> <u>Bourges Plus</u>

Approbation du programme d'actions modifié et de l'avenant au contrat Modification d'affectation de crédits

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.26.135 - Direction de l'Aménagement du territoire Plan 100 % Santé

Attribution d'une subvention d'investissement pour l'équipement du GIP Pro Santé

- M. MECHIN. Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.
- **M. CHASSIER**.- J'aurai une question, Monsieur le Président. Avis favorable, en effet, mais sur ce plan 100 % Santé, nous aimerions avoir une visibilité sur la montée en puissance du dispositif. Quand on lit ce rapport, on constate qu'à l'horizon du mois de juillet, avec un recrutement de médecins prévu en juillet 2021, on sera, en équivalents temps plein, à 6,4 médecins au mois de juillet, pour un objectif, on le sait, de 150. On aimerait donc avoir une visibilité sur la montée en puissance de ce dispositif.

Je vous remercie.

**M. le Président**. On peut vous donner les chiffres en direct. Vous savez que nous avons eu les autorisations finales des services de l'État, qui sont arrivées en décembre. Sur un semestre, entre décembre et juin, nous serons à 16 contrats signés. Vous savez que 150 sur cinq ans, c'est 30 par an. Ainsi, nous tenons. Parallèlement, nous avons signé il y a trois semaines avec l'Association des internes de Tours une convention qui va nous permettre, élus, services, d'être, en lien avec le doyen, présents auprès de ses internes, notamment quand ils reviennent pour des temps pédagogiques au sein de leur CHU. Nous sommes donc là-dessus.

Je souhaite vous dire également que nous complétons notre assistance, puisque nous aurons, je crois, à partir du mois de juin, un second cabinet qui nous aide dans ces prospections, qui sont pour essentiel, et j'y tiens, des prospections à l'échelle nationale. Je ne souhaite pas voir arriver une armada de médecins venus... Je le dis, parce que l'autre jour, des gens m'interpellaient sur des dentistes qui arrivent d'Europe de l'Est. Nous faisons du recrutement au niveau national.

J'ajoute que nous allons au-delà du plan 100 % Santé, puisque nous accélérons l'augmentation des places dans nos IFSI et dans nos IFAS, qui est programmée sur cinq ans. Il y a des opportunités pour le faire en termes de soutien financier de l'État, et nous nous en saisissions, bien évidemment, pour protéger les finances de la Région, mais nous le faisons aussi parce que le besoin, et la crise l'a montré, est au moins au niveau que nous avons fixé par 100 % Santé.

Voilà les éléments que je peux vous donner en direct pour votre question. C'était un vote favorable, Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER. - Oui, vote favorable.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.26.140 - Direction de l'Aménagement du territoire Contrats territoriaux Contrat régional de solidarité territoriale 2 Tours Métropole Val de Loire Approbation du programme d'actions Affectation de crédits

M. MECHIN. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**M. le Président**.- Nous en avons terminé. Merci de la présentation de ces rapports, Serge MECHIN, merci à toi.

Nous abordons les rapports de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition énergétique et Environnement », et c'est Christian DUMAS qui rapporte.

### TRANSPORTS ET INTERMODALITE, TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT

### Rapport 21.05.28.75 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique GESTION DE L'EAU

Agences de l'eau - Contrats Eau Centre

- Approbation de la convention avec le CPA Lathus (annexe 3)
- Approbation des conventions « Objectif climat 2030 Mon territoire s'engage pour l'eau face aux changements climatiques » avec les associations :
  - Indre Nature (annexe 4)
  - Perche Nature (annexe 5)
  - Loiret Nature Environnement (annexe 6)
  - Eure et Loir Nature (annexe 7)
  - CDPNE (annexe 8)
  - SEPANT (annexe 9)
  - Sologne Nature Environnement (annexe 10)
  - Nature 18 (annexe 11)
- Attribution d'une subvention complémentaire à M. Pascal GABROT pour les travaux de restauration de continuité écologique au droit du moulin d'Yzeures-sur-Creuse (37) et approbation de l'avenant n° 1 à la convention correspondante (annexe 12)
- LOGRAMI : attribution de subventions, au titre du CPIER, pour leur programme d'actions en faveur des poissons migrateurs, année 2021
- Attribution de subventions à divers bénéficiaires, au titre du CPER
- M. DUMAS. Avis favorable à l'unanimité.

Rapport 21.05.28.76 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PATRIMOINE NATUREL

**CPER 2021-2027** 

Stratégie régionale Biodiversité

Observatoire régional de la biodiversité (ORB) :

- attribution d'une subvention au Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021 dans le cadre du partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et pour l'animation du pôle flore de l'ORB
- attribution d'une subvention à France Nature Environnement (FNE) pour l'animation du pôle faune de l'ORB en 2021 et approbation de la convention afférente attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN) pour l'animation du pôle gestion des milieux naturels de l'ORB en 2021 et approbation de la convention afférente
- attribution d'une subvention à l'association « Abeilles Etc » pour le déploiement d'apiscopes dans les établissements d'enseignement en 2021 et adoption de la convention afférente
- M. DUMAS. Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.28.77 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique CPIER 2021-2027

**PATRIMOINE NATUREL** 

Stratégie régionale Biodiversité

Attribution d'une subvention au Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) pour la mise en œuvre du groupe de travail « plantes invasives » 2021 en Région Centre-Val de Loire

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.28.78 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2021-2027 - Conventions vertes

Adoption de la Convention régionale pour une éducation à l'environnement et au développement durable en Région Centre-Val de Loire 2021-2027

- M. DUMAS. Avis favorable sur ce rapport avec une abstention du groupe Rassemblement national.
- M. le Président. Même vote, Monsieur CHASSIER ?
- M. CHASSIER. Oui, c'est une abstention.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

### Rapport 21.05.28.79 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PATRIMOINE NATUREL

Arbor<u>etum des Barres</u>

Attribution d'une subvention de fonctionnement à la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la mise en œuvre d'activités pédagogiques et éducatives sur le site de l'Arboretum des Barres, du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.28.80 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique CPER 2021-2027

**CPIER 2021-2027** 

**PATRIMOINE NATUREL** 

Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN)

Déclinaison 2021 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 :

- attribution des subventions d'investissement 2021 au titre du CPER et du CPIER
- approbation de la convention d'attribution de subventions 2021

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.28.81 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique CPER 2021-2027

**PATRIMOINE NATUREL** 

<u>Contribution à la création de nouvelles réserves naturelles régionales en Région</u> <u>Centre-Val de Loire</u>

Attribution d'une subvention au CEREMA Normandie Centre pour la réalisation d'une étude foncière sur les sites à forts enjeux biodiversité en Région Centre-Val de Loire

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.28.82 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT CPER 2021-2027

Adoption de conventions entre la Région Centre-Val de Loire et le GRAINE Centre, France Nature Environnement Centre-Val de Loire (FNE), la Société d'étude, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT), Sologne Nature Environnement (SNE), Indre Nature et Couleurs Sauvages :

- adoption des conventions vertes cadres 2021-2023
- adoption des conventions vertes 2021-2023 concernant l'investissement
- adoption des conventions vertes 2021 concernant le fonctionnement
- adoption de la convention verte 2021 entre la Région Centre-Val de Loire et le GRAINE Centre pour le volet 3 « État des lieux régionaux de l'éducation à l'environnement »

#### Attribution de subventions à ces six associations

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

### Rapport 21.05.28.83 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

**CPER 2021-2027** 

Économie circulaire et économie de ressources

- Affectation d'une autorisation d'engagement pour une mission d'« Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'Observatoire déchets-économie circulaire en 2021 en Région Centre-Val de Loire »
- Demande de subvention à l'Union européenne pour l'opération d'« Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'Observatoire déchets-économie circulaire en 2021 en Région Centre-Val de Loire »
- Avenant à la convention 2020 EX012021/EX012022 avec le réseau des acteurs du réemploi Centre-Val de Loire pour l'animation du réseau
- M. DUMAS. Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.28.84 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2021-2027 - SANTÉ - ENVIRONNEMENT

Attribution de subventions de fonctionnement à l'association CPTS ASCLEPIOS et à l'INRAE de Tours pour la mise en place d'actions en lien avec le plan d'action régional de sensibilisation des habitants de la Région Centre-Val de Loire aux enjeux des perturbateurs endocriniens

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.28.85 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique CPER 2021-2027

**PATRIMOINE NATUREL** 

Contrats de parcs Brenne, Loire-Anjou-Touraine et Perche

- Adoption des contrats de parcs pour la période 2021-2023
- Attribution des subventions en fonctionnement 2021 aux trois parcs naturels régionaux (PNR)
- Validation du projet de charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine pour la période 2023-2038 et sollicitation de l'avis intermédiaire de l'État
- M. DUMAS. Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.28.91 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

**Mobilisation citoyenne** 

**COP** régionale

Mobilisation pour le climat et la transition écologique

Attribution d'une subvention à :

- l'association ASSO pour l'animation de la coalition « transition durable des événements »
- l'association ASSO pour l'organisation de l'écovillage dédié au développement durable dans le cadre du festival « Terres du Son » à Monts (37)
- La Rabouilleuse École de Loire pour l'organisation du Grand Retournement, du 7 au 26 septembre 2021, de Tours (37) à Orléans (45)
- **M. DUMAS**.- Avis favorable sur ce rapport, mais un vote contre du groupe Rassemblement National.

M. le Président. - Oui, Madame FAUQUET.

**Mme FAUQUET**.- Tout à l'heure, Madame RIVET s'est interrogée sur l'importance de fonds attribués à La Tanière. Je voudrais rappeler que concernant La Rabouilleuse, depuis décembre 2011, cette association a perçu 195 073,20 euros de subventions régionales. Voilà, juste pour information.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National)

### Rapport 21.05.28.96 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique - Service Transition énergétique

Opérations présentées dans le cadre du protocole d'accord sur le contenu du Contrat de plan État-Région pour la période 2021-2027 signé par le Conseil régional et l'État Attributions de subventions sur les thèmes « Animation filière ENR », rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, énergies renouvelables citoyennes « 1 € Citoyen - 1 € Région », « Animation COP »

**Avenant DOREMI** 

Étude de préfiguration PTRE pour le PETR Pays Loire Beauce

**Convention WWF 2021** 

Avenant de prolongation Société Bimbenet

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.29.59 - Direction des Transports et Mobilités durables Approbation de la convention relative au financement des travaux de pérennisation de la ligne fret 745000 entre Montargis et Auxy-Juranville

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.29.60 - Direction Transports et Mobilités durables - Transport routier de voyageurs

Approbation et renouvellement de diverses conventions

<u>Conventions de subvention pour l'acquisition de cars par les régies de transports scolaires (SITS Charost - Saint-Florent-sur-Cher, commune nouvelle d'Arrou) - Affectation de crédits</u>

Avenant de prolongation de la convention avec la région Nouvelle Aquitaine pour l'organisation et le financement du service de TAD entre Argenton-sur-Creuse et La Souterraine

<u>Convention avec la région Île-de-France Mobilités pour l'organisation et le financement des transports scolaires en Eure-et-Loir</u>

**Gares routières** 

Affectations de crédits

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.29.61 - Direction Transports et Mobilités durables

Aéroport de Châteauroux

<u>Approbation de la convention annuelle de financement des investissements 2021 de l'aéroport de Châteauroux</u>

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

- M. le Président. Même vote ?
- M. FAUCHEUX. Non, Président. Pour le groupe des Écologistes, ce sera un vote contre.

C'est la dernière Commission permanente du mandat et cela fait maintenant à peu près vingt-cinq ans, un quart de siècle que l'Autorité environnementale demande que le propriétaire de l'aéroport fasse un bassin de rétention pour protéger les captages d'eau potable de Châteauroux et de Déols en cas de déversement sur la piste de l'aéroport, et ces travaux ne sont toujours pas faits. On a investi plus de 22 millions d'euros pour financer le hangar, et là, ces 400 000 euros ne suffiront pas à financer ces travaux. Pour marquer le coup, puisque cela fait, non pas vingt-cinq ans mais de nombreuses années que les Écologistes demandent que ces travaux soient mis en priorité pour la protection de l'environnement et de la santé des habitants de l'agglomération de Châteauroux, nous voterons contre cette convention.

- M. le Président. Oui, Dominique ?
- M. ROULLET.- Je ne participerai pas au vote, en tant que président de l'aéroport.

Je voudrais tout de même préciser à Benoît FAUCHEUX que ce débat, nous l'avons déjà eu et que l'aéroport s'est engagé à construire ce bassin de rétention. Si nous ne l'avons pas fait, c'est parce que nous avons eu des estimations qui nous ont paru complètement disproportionnées par rapport aux besoins, et je rappellerai que la Région a participé avec l'agglo à un bassin de rétention qui a aussi coûté très cher et qui est surdimensionné. Nous prenons donc en compte, en effet, la nécessité de ce bassin de rétention, et il sera fait.

**M. le Président**.- Comme les conditions qui étaient fixées pour la réalisation par la DREAL ont paru très surprenantes, nous avons demandé que ce soit réétudié. C'est en cours de nouvelle étude, cela fait partie des priorités et ce sera financé, mais nous voulons le faire dans des conditions qui correspondent aux besoins. Mais c'est en effet une priorité pour cet aéroport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste et une nonparticipation au vote de Monsieur ROULLET)

### Rapport 21.05.29.62 - Direction des Transports et Mobilités durables Avenants n° 7 à la DSP des cars Rémi 18 et n° 9 à la DSP des cars Rémi 41

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.29.63 - Direction des Transports et Mobilités durables Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'une rame iLint par Alstom

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.29.64 - Direction des Transports et Mobilités durables

Accessibilité des personnes à mobilité réduite en gare

<u>Approbation d'avenant aux conventions de financement des études ou travaux de mise en accessibilité des quais en gare</u>

Approbation d'une convention de financement des études préliminaires de mise en accessibilité de la gare de Châteaudun

Modification de délibérations

<u>Plan régional Mobilités Vélo : approbation d'une convention de financement pour l'installation d'abris vélos à contrôle d'accès sécurisé dans 8 gares</u>

Attribution d'une subvention à la commune d'Avord pour le financement de la sécurisation de la desserte de transport scolaire attenant à un collège

Attribution d'une subvention à la communauté de communes de Bléré-Val de Cher pour le financement de la sécurisation de la desserte de transport scolaire attenante au gymnase des Aigremonts

Attribution d'une subvention à la commune de Saint-Georges-sur-Moulon pour la mise en accessibilité de points d'arrêt

Affectation de crédits pour la pose de panneaux de signalisation Affectation de crédits

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.29.65 - Direction des Transports et Mobilités durables Développement de l'intermodalité

Avenant n° 1 à la convention multipartenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale JV Malin en Région Centre-Val de Loire

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

### Rapport 21.05.29.66 - Direction des Transports et Mobilités durables DISPOSITIF MOBILITÉS RURALES - ATTRIBUTION D'AIDES

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.29.67 - Direction Transports et Mobilités durables Approbation de l'avenant 1 à la convention du train Loire à vélo

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.29.68 - Direction Transports et Mobilités durables ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATÉRIELS ROULANTS Approbation du protocole d'intention pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la circulation de rames ATER fonctionnant au BioGNV

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.29.97 - Direction Transports et Mobilités durables Approbation du règlement de transports scolaires régional pour l'année scolaire 2021-2022

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

**Mme FAUQUET**.- Concernant ce rapport 29.97, nous avons trois amendements à présenter sur le règlement des transports scolaires.

Dans le point 1.4.1, scolarisation dans un établissement du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et primaire), il est écrit : « Les élèves doivent fréquenter l'établissement du secteur scolaire rattaché au domicile de leur représentant légal, sauf motif d'ordre médical ou handicap reconnu par l'inspection académique. L'école privée fréquentée par les élèves doit être située dans la même commune que l'école publique du secteur ou si ce n'est pas le cas, elle doit être desservie par un transport régional dédié existant qui est en partie financé par l'établissement ou sa direction de tutelle. » Ainsi, cet amendement vise à supprimer « ou si ce n'est pas le cas, elle doit être desservie par un transport régional dédié existant qui est en partie financé par l'établissement ou sa direction de tutelle ».

Ensuite, la règle de sectorisation...

**M. le Président**.- Madame FAUQUET, peut-être pouvons-nous prendre amendement par amendement.

**Mme FAUQUET**.- Dans le premier amendement, on supprime deux termes de ce paragraphe. C'est pour cela, François.

Ensuite, dans le paragraphe qui suit, on supprime : « Toutefois, la Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire, ni de nouveaux circuits dédiés pour un seul enfant. »

Mais tu préfères qu'on vote, même au sein du même amendement, les deux points séparément ?

M. le Président. - Nous allons d'abord demander l'avis du vice-président.

Monsieur FOURNIÉ?

M. FOURNIÉ Philippe. - Bonjour à toutes et tous. Déjà, trois éléments de contexte.

Le premier élément, c'est que, déjà, l'avis a été voté à l'unanimité en Commission.

Deuxièmement, ce règlement intérieur a été décalé à deux mois, puisque je l'ai présenté à l'ensemble des autorités organisatrices de niveau II, c'est-à-dire les syndicats de transport et les régies sur tous les départements, qui n'ont pas évoqué la moindre difficulté et qui l'ont validé. Ce sont les élus des territoires qui l'ont validé.

Troisième élément, c'est un fort travail avec l'OGEC, et je vais y revenir par rapport à ce premier élément d'amendement, puisque nous avons un accord avec l'OGEC, accord que nous pourrons vous faire parvenir, il n'y a aucun problème par rapport à cela, dans lequel il y a la mise en place d'une convention de financement. Aujourd'hui, la totalité des établissements ont signé cette convention de financement, mais je vais essayer de vous l'expliquer.

Cette convention de financement permet à des élèves non ayants droit, d'aller dans des établissements privés, et si on accepte votre amendement, ces élèves qui sont non ayants droit ne pourront plus, parce que c'est la loi, avoir accès aux transports scolaires.

Par rapport à votre proposition, c'est, de notre côté, à une ouverture que nous procédons pour ces élèves du secteur rural, de sorte qu'ils aillent dans des établissements privés, notamment des collèges et des lycées privés, qui, souvent, sont des lycées extrêmement ruraux. Alors oui, il y a un enjeu financier, mais nous avons travaillé avec l'OGEC, et celui-ci définit la règle avec les établissements. Cela signifie qu'il y a globalement les établissements qui ont bonne fortune et qui paient 50 % du service dédié pour les élèves, qu'il y a des établissements qui sont un peu moins riches, qui ont une participation de 20 à 30 %, et qu'il y a des établissements qui, aujourd'hui, ont des difficultés, et nous le savons, nous les accompagnons. Et quand l'OGEC nous demande qu'il n'y ait pas de participation financière, il n'y a pas de participation financière. Mais c'est l'OGEC qui fait ce travail, nous avons un accord avec lui et nous appliquons l'accord que nous avons avec lui.

Par conséquent, pour tout vous dire, je suis un peu surpris de cet amendement. J'ai encore eu les responsables de l'OGEC il y a quelques jours, qui étaient surpris que l'on remette en cause à nouveau l'accord qu'on a eu et qu'on a travaillé avec les représentants de parents d'élèves, pas uniquement avec l'OGEC mais aussi avec les représentants de parents d'élèves de l'enseignement privé. Voilà. C'est pour cela qu'on souhaite garder ce système, qui est un système équilibré et qui ouvre la possibilité à des enfants qui n'y auraient pas droit, d'aller dans des cars scolaires.

**Mme FAUQUET**.- J'entends bien. C'est vrai que nous avons interrogé l'OGEC, qui n'a pas répondu, et c'est une donnée dont nous ne disposions pas. De ce fait, je comprends tout à fait et je propose de retirer ce retrait. Ainsi, des enfants – si j'ai bien compris, je reformule – qui ne seraient pas ramassés le seraient avec participation de l'OGEC, parce que sinon, ils ne le seraient pas. On est bien d'accord ?

### M. FOURNIÉ Philippe. - C'est cela.

**M. le Président**.- Christine FAUQUET, pour être totalement clair, parce que c'est important, l'amendement que vous proposez, en s'arrêtant, dirait très clairement que l'école privée fréquentée par les élèves doit être située dans la même commune que l'école publique du secteur. Si on prend votre amendement, on s'arrête là, c'est-à-dire que chaque fois qu'on n'est pas dans la même commune, la Région n'a pas à en connaître. Alors que comme vient de le dire Philippe FOURNIÉ, nous avons travaillé avec l'OGEC, avec les familles et les établissements, de telle manière que s'il y a un transport existant, il y a des adaptations qui sont faites avec un partage de la charge, et la Région va au-delà de ses obligations, en complet accord avec l'enseignement privé concerné et ses instances.

**Mme FAUQUET**.- Oui, c'est la raison pour laquelle nous retirons cette partie de l'amendement.

M. le Président. - D'accord. Et la deuxième partie ?

**Mme FAUQUET**.- En revanche, nous maintenons le fait que la Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire pour un seul enfant. On maintient le fait de supprimer cela, car il faut toujours pouvoir laisser la possibilité, dans des cas...

**M. le Président**.- Comme il faut que ce soit très, très clair, nous allons d'abord vous proposer d'intégrer les éléments du règlement d'application, et vous verrez que, là aussi, la pratique et la mise en œuvre de ce règlement sont particulièrement sécurisantes pour les familles.

Philippe?

**M. FOURNIÉ Philippe**.- Ce que vous proposez, c'est un amendement dans le cadre des élèves en ULIS, donc qui ont reçu un avis de transport collectif. C'est vrai que tel que cela a été formulé, on pourrait se dire qu'on ne peut pas tout séparer, on ne crée pas de service dédié pour ces enfants alors qu'ils ont besoin, autant que les autres, voire plus que les autres, d'un service qui les amène aux cars scolaires. Ce sont des enfants pour lesquels la MDPH a donné un avis de transport collectif, et non pas de transport individuel qui relève du département.

Peut-être que nous aurions dû relier les deux éléments, il y a dans l'article 4.4 du règlement intérieur le fait que s'il n'y a pas de service dédié, parce que, souvent, il n'y a pas de service dédié pour les enfants d'ULIS, il y a une aide individuelle qui est versée aux parents – c'est l'article 4.4. Et l'évolution de ce règlement intérieur, c'est qu'auparavant, il y avait la même distance de prise en charge, qui était de 13 kilomètres, et que cette année, comme on sait que les enfants d'ULIS, au niveau du collège, sont souvent envoyés assez loin, on prend en compte une distance de 50 kilomètres. Nous avons travaillé avec les établissements, et c'est

la distance qui est aujourd'hui proposée. C'est dans l'article 4.4 du règlement intérieur, c'est une évolution.

Dès lors, ce qu'on vous propose, c'est un sous-amendement pour dire qu'il y a une explication de texte par rapport à ce qui est proposé et qu'on intègre les éléments de l'article 4.4.

**Mme FAUQUET**.- Ce dont tu parles, c'est du deuxième amendement qu'on a pris. Mais le premier, c'est plus général.

M. FOURNIÉ Philippe. - C'était quoi, le premier ?

**Mme FAUQUET**.- Le premier concerne les écoles primaires et maternelles, et il est écrit que la Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire dans le cadre du premier degré. Là, cela ne concernait pas les ULIS.

**M. le Président**.- Non. Non, non, Christine FAUQUET. J'ai le texte, le 1.4.1. Le deuxième point, c'est : « La règle de sectorisation scolaire ne s'applique pas aux élèves en ULIS, puisqu'il n'existe pas de carte scolaire pour ces enseignements. Toutefois, la Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire ni de nouveaux circuits dédiés pour un seul enfant. » Parce que cela n'aurait pas de sens.

Et nous proposons, dans le règlement, le 1.4.4, de le souligner en ajoutant : dans ce cas, est mise en œuvre l'aide individuelle aux transports, telle que définie à l'article 4.4 du règlement intérieur, considérant que la distance prise en compte est élargie, comme le disait Philippe, de 13 à 50 kilomètres pour les élèves d'ULIS qui ont reçu un avis de transport collectif de la MDPH. Ainsi, on complète, mais il s'agit bien, dans la proposition d'amendement que vous avez faite, d'amender la règle sur les ULIS.

**Mme FAUQUET**.- Je suis désolé, François, mais mon premier amendement porte sur le 1.4.1. Ce dont tu parles, c'est sur le 1.4.2.

**M. le Président**. - Non, non, le 1.4.1, Madame FAUQUET, regardez bien, c'est « *Scolarisation dans un établissement du 1<sup>er</sup> degré (maternelle et primaire)* », on est là-dessus. On a le premier point sur lequel il semble que nous soyons d'accord, et cela a conclu à un retrait de l'amendement. Le second point, c'est : « *La règle de sectorisation scolaire ne s'applique pas aux élèves inscrits en ULIS* », nous sommes bien là-dessus et c'est là que vous disiez qu'il faudrait supprimer « *la Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire* ». Il faut maintenir cela, mais le compléter par ce que nous disons pour renvoyer au point qui précise les conditions de la prise en charge.

**Mme FAUQUET**.- Oui, voilà, parce qu'il ne faut pas que les parents, quand ils regardent le règlement, se disent « mon enfant est d'emblée écarté », alors qu'en fait, il y a un dispositif plus loin qui lui permet... C'est là que les astérisques et les rappels sont importants.

**M. le Président**.- Et c'est là que nous allons préciser, pour qu'il y ait un lien entre ces deux articles : « Dans ce cas, est mise en œuvre l'aide individuelle aux transports, telle que définie à l'article 4.4 du règlement intérieur, considérant que la distance prise en compte est élargie de 13 à 50 kilomètres », notamment pour les collèges, comme le rappelait Philippe. On a des situations de collèges ruraux qui n'ont pas d'ULIS par exemple, ou même de lycées. Vous savez que nous avons créé des lycées professionnels avec des accueils ULIS, ce qui est une très bonne chose, car cela donne à ces enfants la possibilité d'aller jusqu'au bout du cycle de formation. Dans cette hypothèse, c'est loin, et Philippe a donc proposé que nous mettions en place un rayon géographique plus important.

**Mme FAUQUET**.- D'accord. Ainsi, concernant les deux premiers amendements, avec les précisions que vous vous engagez à apporter...

- **M. le Président**.- Je vais le mettre au vote pour que ce soit clair. On n'ajoute rien, mais, simplement, on fait le lien pour que ce soit totalement lisible. De ce fait, le premier amendement tombe, le second également dès lors que nous complétons, comme je viens de le dire, en écrivant : « *Toutefois, la Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire ni de nouveaux circuits dédiés pour un seul enfant*. Dans ce cas, est mise en œuvre l'aide individuelle aux transports, telle que définie à l'article 4.4. »
- **M. FOURNIÉ Philippe**.- Il faut qu'on vous fasse passer la convention qu'on a avec l'OGEC ; il n'y a aucune difficulté là-dessus.
- **M. FORISSIER**.- Monsieur le Président, je suis désolé, j'ai été obligé de m'absenter cinq minutes, mais j'ai repris la conversation et j'ai bien entendu ce débat entre ce qu'a très bien présenté Christine FAUQUET et ce que vous avez répondu. J'observe que le sujet reste posé. Vous maintenez dans le règlement cette phrase qui consiste à dire : « La Région ne créera pas de point d'arrêt supplémentaire ni de nouveaux circuits dédiés pour un seul enfant. » Si j'ai bien compris, cette phrase est générale, elle s'applique à toutes les situations.
- Si. Elle s'applique à toutes les situations, car c'est une forme de principe qui est à nouveau posé, et moi, je veux redire ici que c'est bien ce principe-là qui n'est pas acceptable. Quand vous avez un bus qui passe devant une maison, sans même demander un détour, et que, parce qu'il y a un seul enfant, on refuse l'arrêt du car scolaire, et j'ai des cas précis en tête, 3, 4 ou 5 kilomètres jusqu'au prochain arrêt, je dis qu'on est coincé dans la réglementation et qu'on est incapable de s'adapter au terrain.

De plus, le sujet n'est pas là. Le sujet, c'est que vous posez le règlement mais que la réalité, c'est qu'il faudrait, au-delà du règlement, et cela pourrait s'écrire, dire que, toutefois, la Région cherchera, pour chaque particulier, à trouver la meilleure solution possible. Parce que ce qui compte, c'est l'intérêt de l'enfant. Ce qui compte, c'est l'intérêt des familles.

- M. FOURNIÉ Philippe. Mais... Attends, je vais répondre...
- **M. FORISSIER**.- Je suis désolé de vous le dire, cela fait... Si je peux terminer, merci. Cela fait plus d'un an que nous avons ce débat. Dans ma circonscription, je le dis comme député, j'ai une quarantaine de dossiers dont un certain nombre n'ont toujours pas été résolus. Ce n'est pas simplement pour les enfants qui sont en situation de handicap ou qui sont en situation ULIS, par exemple, comme cela a été dit avant. C'est aussi pour des enfants qui n'ont pas de situation particulière de ce point de vue, mais qui sont dans des zones éloignées. Alors, ce n'est peut-être pas le cas partout, mais, en tout cas, dans le Berry, je peux vous dire que c'est le cas et en particulier dans le sud du Berry.

Et je voudrais que soit reposée la question de la capacité que la Région a à s'adapter et à trouver des dérogations, en le faisant avec les acteurs locaux beaucoup plus que ce n'est fait aujourd'hui. En effet, vous pourrez toujours faire les règlements que vous voudrez, si on n'est pas capable d'adapter ces règlements à un certain nombre de situations particulières, cela veut dire que la Région ne rend pas le service qu'elle devrait rendre et que, je vais plus loin, elle met en danger un certain nombre d'enfants qui sont obligés d'être à pied ou à vélo sur des routes qui sont souvent très étroites, évidemment pas éclairées et qui sont très dangereuses. C'est un vrai sujet de sécurité.

- M. le Président. Monsieur FOURNIÉ.
- M. FOURNIÉ Philippe. Nicolas FORISSIER, on va faire un peu de pédagogie.
- **M. FORISSIER**.- Je suis désolé. Je suis désolé d'être aussi peu (inaudible, échanges croisés)\*...
- M. FOURNIÉ Philippe. Non, non, mais, Nicolas... Tu me laisses finir...

- M. FORISSIER. ...et d'avoir aussi peu d'expérience...
- M. FOURNIÉ Philippe. ... je ne t'ai pas coupé la parole.
- M. FORISSIER. ...et d'être obligé de prendre une leçon!
- **M. FOURNIÉ Philippe**.- Non, mais tu me laisses finir, je ne t'ai pas coupé la parole, et je vais même te donner un exemple des dérogations que tu as demandées. Au moins, devant tout le monde, on aura un exemple.
- M. FORISSIER. Après des mois et des mois de combat.
- **M. FOURNIÉ Philippe**.- Eh bien, je vais te prendre un exemple. La règle, c'est-à-dire ce qu'aujourd'hui on vous propose avec le système de dérogation, est beaucoup plus souple que ce qui existait les années précédentes, et vous l'avez tous voté à l'unanimité, je vous le rappelle. Le règlement intérieur, vous l'avez tous voté chaque année à l'unanimité depuis 2017, et cette année, on vous propose une souplesse dans les dérogations et on vous explique la démarche qui est la nôtre.

Je le redis, puisque, Nicolas, tu n'étais pas connecté, le règlement intérieur a été présenté à l'ensemble des AO2, des syndicats de transports et des régies de transports, et nous n'avons pas eu, lors de ces réunions départementales, une remarque. Je le redis, tout le monde était invité à poser des questions, à proposer des solutions, et nous n'avons pas eu de remarque.

Aujourd'hui, ce qui est acté, c'est que lorsqu'une demande est faite hors règlement scolaire, elle est instruite, comme toujours, par le syndicat de transports. En effet, nous avons délégué aux syndicats de transports et aux régies une partie de nos compétences, car nous travaillons, comme les départements, avec l'ensemble des syndicats de transports, lesquels sont constitués d'élus locaux et évaluent, et parfois ils disent oui à une dérogation, parfois ils disent non. S'ils disent oui, nous demandons des éléments techniques en matière de sécurité. Par exemple, dans les commissions, il y a le Conseil départemental qui donne un avis sur l'aménagement en termes de sécurité du point d'arrêt, et il arrive que le département dise non, et nous suivons collectivement l'avis du département. Il y a également des éléments sociaux que nous prenons en compte. Et tous les mois, avec l'ensemble des services, nous travaillons sur ces dérogations.

Et puis, pour les cas plus complexes, où il y a des éléments que moi, j'estime devoir être pris en compte, il y aura une commission qui se tiendra le 19 juillet, c'est-à-dire bien avant la rentrée, dans laquelle il y aura les AO2, un par un – on prendra les cas un par un –, les représentants de parents d'élèves, les services de la Région, et nous instruirons individuellement les demandes.

Après, généraliser la dérogation est un élément important, car un circuit scolaire se travaille en fonction, bien sûr, de l'implantation des enfants, avec deux éléments. D'une part, il y a des éléments sur lesquels on travaille beaucoup et qui sont des éléments de sécurité, je le dis, parce qu'on ne peut pas s'arrêter partout. Et, avec les services de la Région et les services des AO2 et des régies, des syndicats de transports, on fait la chasse – et il n'y a pas que nous – aux arrêts sauvages, où il peut y avoir un risque, je le dis, pour le transporteur et pour les enfants. On fait attention à cela, on fait la chasse. Il y a donc des éléments de sécurité. D'autre part, il y a des éléments de temps, des éléments de temps du circuit scolaire, car, souvent, les parents nous écrivent en nous disant que le circuit scolaire est trop long. Et, là-dessus, parfois, on démultiplie, on crée de nouveaux circuits scolaires pour éviter que le temps de transport soit trop long.

Ainsi, je veux bien qu'on nous accuse de tout, même de mise en danger, mais je souhaite quand même vous rappeler qu'il y a deux ans, à Vereaux dans le Cher – Louis COSYNS doit être encore connecté et il le sait, il connaît bien ce sujet –, un enfant a été écrasé, et il est mort ! N'est-ce pas, Louis ? Il est mort.

- **M. COSYNS**.- Tout à fait, circonstance très pénible qui a marqué toute la commune et, évidemment, toute la communauté scolaire, qu'elle soit scolaire et périscolaire, d'ailleurs.
- **M. FOURNIÉ Philippe.** Je vous le rappelle, une des causes de l'accident, c'est que le point d'arrêt avait été créé à un endroit où le trottoir était de 30 centimètres ; il avait été changé contre l'avis de sécurité du Département, du transporteur. Je crois qu'il faut faire attention, on est là pour sécuriser l'ensemble des éléments et je crois qu'on est dans une approche, je le dis, extrêmement pragmatique et extrêmement souple des choses. Après, que, dans certains cas, entre les parents et le syndicat de transports... Souvent, les syndicats de transports disent non ; il y a des incompréhensions aussi. Je pourrais prendre des exemples où les syndicats de transports ont dit non, et quand la famille nous écrit, on a retravaillé avec le syndicat de transports, et c'est la Région qui dit oui. Il ne faut donc pas non plus caricaturer. Et puis les dérogations sur 20 000 points d'arrêt par an, c'est entre 100 et 150, dont plus de la moitié viennent de l'Indre et l'immense majorité du secteur de Nicolas.
- **M. le Président**.- Concernant cet échange, je voudrais en venir vraiment au texte qui est soumis à votre délibération :
- évolutions, clarification de la notion d'ayants droit au transport scolaire régional ;
- clarification des modalités prévues de dérogation ;
- évolution du coût de la majoration pour inscription tardive ;
- possibilité de modification du plan de transport tout au long de l'année pour tenir compte des demandes en cours d'année ;
- clarification pour les aides à destination des élèves internes scolarisés hors Région, ainsi que pour les élèves ULIS.

Et il est précisé ce que Philippe vient de dire : « L'instruction des demandes de création de points d'arrêt fera l'objet d'une attention particulière, avec le maintien d'une instruction systématique par l'AO2 compétente pour prise en compte des éléments de contexte en proximité. » Le sujet, c'est d'aller à l'optimal, à l'optimal par rapport à l'intérêt de l'enfant, à l'optimal par rapport à la sécurité.

Et on ajoute : « Une telle méthode permettra l'application de dérogations au cas par cas, pour les situations le justifiant, tenant compte notamment de la situation sociale de la famille, des conséquences sur le temps de parcours pour les autres élèves, du niveau de sécurité de l'arrêt demandé et des éventuels aménagements par le gestionnaire de voirie, et du financement partiel ou total de l'AO2 ou de la communauté de communes compétente. »

On ajoute également : « Les étapes d'instruction permettront d'aboutir, à défaut d'accord, à une analyse en dernier recours dans le cadre d'une commission au cours du mois de juillet, en lien avec les AO2 et les représentants des parents d'élèves, pour décision définitive. »

Aller à l'optimal, cela veut dire très clairement qu'on prend en compte les demandes des familles, qu'elles sont étudiées, mais qu'on ne se crée pas d'obligation de s'arrêter à chaque carrefour, etc., quand il n'y a pas la sécurité ou quand cela prolongerait de manière excessive le trajet, mais on se rapproche de l'optimal. Et pour que les usagers soient complètement rassurés là-dessus, il y a une commission qui, en transparence, trancherait les éventuels cas particuliers, pour que ce soit clair.

Maintenant, s'agissant des deux amendements qui sont déposés, accepter le premier amendement reviendrait, s'agissant des enfants du privé, à ne pas faire ce que nous faisons et ce que nous avons envie de faire, c'est-à-dire rechercher avec l'OGEC, avec les établissements, la prise en charge de ces enfants dès lors qu'ils ne viennent pas dans l'établissement public du secteur. Là aussi, nous essayons d'optimiser. Et, concernant le second amendement, on précise bien qu'il n'y a pas d'obligation pour la Région de créer des arrêts pour les enfants d'ULIS au cas par cas. En revanche, on complète, comme vous l'avez vu : « Dans ce cas, est mise en œuvre l'aide individuelle quand on ne peut pas faire d'arrêt individuel. Il y a une aide individuelle aux transports, telle que définie dans l'article 4.4 du 40

règlement intérieur, considérant que la distance qui a été prise en compte jusqu'alors va être portée de 13 à 50 kilomètres, notamment pour les enfants d'ULIS, de collèges et de lycées. » En ajoutant cela, ce qui renvoie à un article de notre règlement intérieur, on facilite la lecture, on répond, je crois, de manière extrêmement attentive à l'ensemble des besoins, avec une protection de la Région, pour les enfants d'ULIS et pour les enfants scolarisés dans le privé, qui va aussi au-delà de la loi.

Pour tout le reste, c'est l'article 5 qui dit : « Néanmoins, la Région examinera chaque situation individuelle pour accorder des dérogations en prenant en compte les critères suivants, motif social, dangerosité, financement de tout ou partie par les collectivités locales », la commission départementale, etc.

En conséquence, on est dans quelque chose qui est particulièrement fin, particulièrement adapté. Et s'il y a des cas particuliers signalés par des familles, signalés par des établissements, signalés par des élus, bien évidemment ils viendront dans la commission dès juillet, de manière que les parents, s'il doit y avoir des adaptations, n'aient pas à attendre la fin août pour en connaître.

Voilà ce que je voulais préciser sur ce débat.

**M. FORISSIER**.- Monsieur le Président, j'ai des problèmes de connexion ce matin, c'est très compliqué, mais j'ai bien entendu ce que vous avez dit et ce qu'a dit Philippe avant vous. Je veux redire deux choses, à ce stade.

La première, c'est que la question de la sécurité des enfants et, au fond, de l'adaptation à la vie familiale, mais aussi professionnelle, est fondamentale, et c'est le sens de mon combat depuis un an sur ce sujet. Je comprends l'argument de Philippe et le rappel de ce douloureux événement dans le Cher, je ne veux pas que cela se reproduise ailleurs, il y a des sujets qui demandent de l'adaptation, notamment parce qu'il y a un risque. Ce n'est pas uniquement un problème de sécurisation des arrêts de bus, je suis totalement d'accord là-dessus, c'est aussi un problème lié à des enfants qui, n'ayant pas d'arrêt de bus, sont obligés, parce que les parents travaillent... J'ai un cas chez moi, la mère est malade et le père n'est plus là, les enfants sont obligés d'aller tout seuls sur des routes qui sont extrêmement dangereuses, parfois à vélo, parfois à pied. Ce sont sur des situations comme celles-là que j'essaie d'attirer l'attention depuis le début. Premier point. La question de la sécurité est essentielle.

Deuxième point, j'entends bien ce que vous dites, Monsieur le Président. Cela veut dire que vous avez tiré les conséquences des alertes que nous sommes un certain nombre à avoir fait remonter, et, vous le savez très bien, c'est un sujet que j'ai mis en avant à de multiples reprises, tant en Commission permanente qu'en séance plénière, et y compris publiquement. Je note donc que vous en avez tiré les conséquences. D'ailleurs, je vous remercie – je serai assez fair-play – de dire que c'est le résultat d'un dialogue au sein de notre assemblée régionale, y compris avec certains membres de l'opposition, que vous pouvez même citer si vous le souhaitez. Ce serait, pour une fois, montrer que la majorité n'a pas toujours raison en tout et que, quelquefois, un travail se fait de concert aussi avec l'opposition, car je trouve que cela n'arrive pas très souvent, en tout cas dans votre expression.

Ainsi, j'ai bien noté que vous tiriez les conséquences de ce débat depuis plus d'un an, que vous adaptiez la mise en œuvre des règlements et que, jusqu'à cette expression « aménagement optimal » si j'ai bien compris, jusqu'à une commission en juillet qui va permettre de traiter tous les cas particuliers qui pourront être signalés, vous aviez donc tiré les conséquences de mes demandes.

J'en prends acte, nous en prenons acte au groupe de l'Union de la Droite et du Centre ; nous verrons si les choses fonctionnent bien, je ne sais pas, d'ailleurs, qui aura le loisir, la chance et l'honneur de les mettre en œuvre, nous verrons bien. Mais je voulais simplement souligner que c'est aussi le résultat d'une action constante que nous avons conduite depuis plus d'un an sur ces questions.

Philippe, c'est vrai qu'il y a beaucoup de cas dans l'Indre, ce qui est bizarre, quand même. Moi, je n'y peux rien, ce n'est pas moi qui les ai inventés; ce sont les maires, ce sont les familles qui viennent me voir. Mais il y en a aussi dans d'autres départements. J'ai eu l'occasion, récemment, d'en parler avec le président du Conseil départemental du Loiret, qui m'a dit que, dans le Loiret aussi, il y avait de vraies difficultés de coordination sur les problèmes de transport scolaire.

Voilà, je m'arrête, on ne va pas faire la matinée là-dessus, mais je tenais à vous donner cette précision.

- M. le Président. Philippe, une minute.
- **M. FOURNIÉ Philippe**.- Oui, une minute pour vous donner deux éléments de lecture. Le premier élément de lecture, c'est que nous sommes si mauvais que, aujourd'hui, plus de 80 % des intercommunalités de la Région n'ont pas choisi de prendre la compétence mobilités, et nous si mauvais que 100 % des intercommunalités n'ont pas choisi d'exercer la compétence transports. Je crois donc que nous ne sommes pas si mauvais que cela.

Et puis je voudrais...

- **M. FORISSIER**.- Oui, mais sur la compétence transports, excuse-moi, on ne va pas rentrer dans un débat politique, mais vous leur avez mis une telle pression que c'est bien pour cela qu'ils ne l'ont pas prise.
- M. FOURNIÉ Philippe. Non, Nicolas, tu as voté...
- M. FORISSIER. Y compris des menaces financières.
- M. FOURNIÉ Philippe. ... (inaudible) \* les mobilités, pas moi. Ainsi, chacun assume.

Après, deuxième élément, je vous renvoie à la lecture – je pense que nous vous l'enverrons – d'un rapport de l'IGAS que le gouvernement avait demandé sur l'évaluation, au bout de trois ans, des transports scolaires, du transfert des transports scolaires aux régions, des départements aux régions. C'est Jacqueline GOURAULT qui l'a commandé et nous avons été, au bout de trois ans, audités, et je vous renvoie à la lecture de ce rapport, qui indique que ce transfert a été positif et qu'il a amené beaucoup d'évolutions positives pour le transport scolaire.

Je vous en recommande vraiment la lecture, nous vous l'enverrons. Ainsi, vous saurez ce qu'on fait aussi tous les jours pour le transport scolaire, pour les enfants mais aussi pour les parents.

**M. le Président**.- Je voudrais juste dire à Nicolas FORISSIER que si l'état d'esprit qui est le mien était celui ce qu'il tente de me prêter, je prendrais les amendements que vous m'avez proposés en disant que le groupe de la Droite et du Centre propose un amendement qui interdit toute souplesse pour la prise en compte des enfants du privé. Je ne le ferai absolument pas, puisque c'est le débat démocratique et que nous arrivons à nous comprendre. Dès lors, ne me faites surtout pas ce procès ; il est vraiment très malvenu.

Par ailleurs...

- **M. FORISSIER**.- Non, je ne vous fais pas de procès, Monsieur le Président. Attendez, cher François...
- M. le Président. Ah si, si. Vous dites que je ne suis pas\*... (échanges croisés)
- M. FORISSIER. Ce n'est pas un procès!

- M. le Président. ...et que c'est grâce à vous...
- M. FORISSIER. Je dis simplement que...
- M. le Président. ... qu'on est... Qu'on est incapable de comprendre...
- M. FORISSIER. Je dis simplement...
- **M. le Président**.- ...qu'on est incapable de comprendre le point de vue de nos concitoyens sur un sujet essentiel, et que c'est grâce à l'opposition et uniquement à l'opposition qu'on progresse.
- M. FORISSIER. Non, je n'ai pas dit cela.
- M. le Président. C'est donc très caricatural. Ce que je veux simplement vous dire....
- M. FORISSIER. Non, non, je demande...
- **M. le Président**.- Je veux simplement vous dire que je suis allé dans beaucoup d'intercommunalités avec Philippe FOURNIÉ au moment du débat sur la loi, et ce qui a amené la plupart des collectivités territoriales à dire « on va travailler avec la Région et non pas à côté de la Région », c'est qu'elles nous ont dit « vous avez réussi le transport scolaire, on vous fait confiance pour réussir la suite ». Moi, je l'ai entendu, je ne peux pas vous dire autre chose.
- Et, enfin, quand même, il faut qu'on se dise les choses! Vous êtes, Mesdames et Messieurs, élus de la majorité et de l'opposition, dans la seule région où le principe du transport scolaire gratuit a été décidé cette gratuité a été décidée par la majorité mais vous ne l'avez pas combattue, et c'est bien –, ce qui est un vrai service dans notre Région. On veut, comme je l'ai dit, se mettre au service des jeunes porteurs de handicaps au service de la ruralité dans un « optimal ». On le faisait hier, on va continuer à le faire demain. On va continuer à le faire demain, et puisqu'il y avait des interrogations sur qui prend la décision et comment cela se prend, eh bien, on l'officialise et on officialise très clairement le rôle des AO2. C'est ce que l'on fait dans cette affaire.
- **M. FORISSIER**.- Premièrement, Monsieur le Président, sur la gratuité, je rappelle que c'est à l'exemple du Département de l'Indre que vous avez adopté ce principe, d'ailleurs sans compenser financièrement de façon équitable, je le rappelle, mais on va refermer ce dossier. C'est un premier point.

Deuxième point, je ne vous dis absolument pas que vous êtes incapables de comprendre. Je vous demande simplement de reconnaître que, parfois, effectivement, l'opposition, sur un certain nombre de sujets, vous alerte et que cela fait évoluer les choses. Ce serait bien, tout de même, que vous le reconnaissiez. Parce que, en général, vous nous expliquez que tout va très bien, que le Conseil régional du Centre-Val de Loire fait tout parfaitement.

- M. le Président. Et vous, vous expliquez que...
- M. FORISSIER. Ce serait bien de vous associer un peu à notre vision. Nous avons toujours...
- **M. le Président**.- ...tout va très mal, dans les périodes de campagne. Il faut faire baisser la pression.
- **M. FORISSIER**.- Est-ce que je peux terminer cette fois-ci ? Nous avons toujours essayé d'être constructifs. Moi, j'observe, et je tiens à le redire, que, depuis plus d'un an, nous sommes en alerte sur ce sujet du transport scolaire et qu'au bout d'un an, vous en tirez les conséquences dans une adaptation et, comment dire, dans l'exploitation de cette adaptation en termes de commissions et de terrain. Eh bien, très bien, mais merci de le reconnaître.

- **M. le Président**.- Voilà, écrivez l'histoire telle que vous souhaitez l'écrire, notamment dans cette période de campagne. Je mets aux voix le rapport!
- **M. FORISSIER**.- Non, parce que ce n'est pas public, Monsieur le Président, la Commission permanente! Et c'est justement là qu'on peut se dire les choses.
- **M. le Président**. Ok, je mets aux voix le rapport.
- M. FORISSIER. Et je trouve que c'est vous qui avez un discours tout à fait anormal!
- M. le Président. Ne vous fâchez pas. Je mets aux voix ce rapport.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Rapport non amendé, j'entends, puisque nous avons apporté les éléments qui montraient que ces amendements ne tenaient pas.

Je mets donc aux voix le rapport non amendé. Est-ce qu'il y a des oppositions? Des abstentions? Je vous remercie, il est adopté à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.29.98 - Direction des Transports et Mobilités durables Développement de l'intermodalité

Approbation du Plan de gestion des informations confidentielles relatives au service public de transport ferroviaire régional de voyageurs sur les lignes de la Région Centre-Val de Loire

Mise à disposition de données auprès de SNCF Réseau

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.29.132 - Direction Transports et Mobilités durables Contribution 2021 convention de financement de travaux et ave

Contribution 2021, convention de financement de travaux et avenants aux trois avances consenties au Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement de l'aéroport de Tours Val de Loire

- **M. DUMAS**.- Je plaide coupable dans le sens où, dans la discussion, je n'ai pas tenté ou, du moins, j'ai omis, lors de la Commission, de faire voter de façon très officielle sur ce rapport. De ce fait, aucun avis n'a été émis lors de cette commission.
- **M. le Président**.- D'accord. Nous allons donc prendre l'avis, le rapport n'ayant pas été présenté à la Commission.

Qui souhaite s'exprimer dessus avant que je prenne le vote ?

- **M. DUMAS**.- Président, excusez-moi, je me suis mal exprimé, le rapport a bien été présenté mais le vote n'a pas été pris.
- M. le Président. Le vote n'a pas été pris, d'accord, très bien.

Je mets donc aux voix ce rapport. Y a-t-il des oppositions à ce rapport ?

- **M. FAUCHEUX**.- Oui, Monsieur le Président, pour le groupe Écologiste, ce sera un vote contre. Il y a trois parties dans ce rapport. Précisément, ce sera un vote contre le rapport tel qu'il a été présenté à la Commission. Toutefois, avec le point qui a été ajouté, car il me semble qu'il y a eu un addendum...
- M. le Président. Oui.

**M. FAUCHEUX**.- ...nous voterons pour l'addendum. Par conséquent, c'est un vote séparé que nous demandons.

Simplement, la contribution statutaire, c'est un vote assez classique, je ne vais pas revenir sur le vote contre.

Il y a une deuxième partie dans le rapport, qui consiste à décaler encore les remboursements dus par le SMADAIT à la Région, suite au fait que la CCI n'a pas honoré ses engagements pendant plusieurs années. Or, reporter encore ce remboursement ne nous semble pas justifié.

Enfin, il y a une troisième partie dans la délibération, un financement pour 3 millions d'euros pour des travaux sur cet aéroport. Je fais le parallèle, déjà, avec le dernier dossier sur lequel je me suis exprimé, celui de l'aéroport de Châteauroux. On nous explique que 2,5 millions d'euros pour le bassin de rétention, c'est beaucoup trop cher et qu'on cherche à diminuer les coûts, parce que, évidemment, on est très soucieux de la gestion de l'argent public. Et là, on fait un chèque en blanc au SMADAIT à hauteur de 3 millions d'euros pour des travaux dont on ne connaît pas avec précision le contenu, ni, ce qui est encore pire, quelle est la véritable stratégie d'évolution et quel est le projet d'évolution de cet aéroport. Cela nous semble assez dangereux de voter 3 millions d'euros de chèque en blanc. Cela ne veut pas dire qu'on est contre un financement pour une évolution du projet, mais celui-ci doit être beaucoup plus travaillé et de façon plus concertée sur l'avenir de l'aéroport, mais aussi sur la partie non aéroportuaire, qui consiste à développer un pôle sur les énergies renouvelables, un projet qui mérite d'être travaillé de façon plus précise.

- **M. le Président**.- J'entends. Ce sera donc un vote contre, Monsieur FAUCHEUX, pour le groupe les Écologiste, sauf l'addendum ?
- **M. FAUCHEUX**. Ce sera un vote contre sur le rapport tel qu'il a été présenté à la Commission, mais un vote pour sur le fait que la Région ne demande pas le transfert de la compétence aéroport vers la Région.
- **M. le Président**.- Est-ce qu'il y a d'autres expressions ? Dois-je considérer que, par ailleurs, les votes sont positifs ?
- **M. FORISSIER**.- Nous sommes favorables à l'Union de la Droite et du Centre, parce que nous sommes favorables à tout ce qui peut contribuer, même si c'est insuffisant à ce jour, et de loin, à construire une stratégie pour les aéroports de la Région. Ainsi, je redonne notre position, nous sommes favorables, au moins à la compétence. Le transfert de la compétence est un sujet secondaire ; ce qui compte, c'est d'abord d'avoir une stratégie et d'investir sur ces sites.

Nous voterons ce rapport.

M. le Président. - Très bien, pour l'Union de la Droite et du Centre.

Pour le Rassemblement National?

- M. CHASSIER. Vote favorable également.
- **M. le Président**.- On a donc un vote unanime pour l'addendum sur la compétence, etc., et un vote contre du groupe les Écologistes pour le rapport initial. On est d'accord, sous cette forme ? *(Oui)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste à l'exception du point suivant « de ne pas faire acte de candidature pour la Région au transfert de l'aéroport de Tours -Val de Loire » vote positif.

## Rapport 21.05.29.133 - Direction Transports et Mobilités durables

Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de voyageurs du réseau Rémi dans le département du Loiret (article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales)

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.29.141 - Direction Transports et Mobilités durables ACOUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATÉRIELS ROULANTS

Approbation de la convention relative au financement des travaux d'adaptation des voies de service, propriété SNCF Voyageurs, à proximité des gares d'Orléans et de Tours pour permettre l'accueil des nouvelles rames REGIO2N

Approbation de la convention relative au financement des travaux d'adaptation des voies de service, propriété SNCF-Réseau à proximité des gares d'Orléans, de Tours et de Bourges pour permettre l'accueil des nouvelles rames REGIO2N

M. DUMAS. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.29.142 - ACQUISITION, RENOUVELLEMENT DES MATÉRIELS ROULANTS

Approbation de la convention relative au financement des études préliminaires et d'avant-projet pour l'insertion et la création d'un tour en fosse à Saint-Pierre-des-Corps

Approbation de la convention relative au financement des études préliminaires pour l'insertion et la création d'une installation de maintenance à Chartres

- **M. DUMAS**.- Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention des groupes Rassemblement National et Union de la Droite et du Centre.
- M. le Président. J'ai une demande de parole d'Estelle COCHARD.

**Mme COCHARD**.- Ce n'est pas sur ce rapport. J'ai omis de dire notre abstention sur le CPE, dans le rapport 11.121 de la Commission « Éducation ». Sur la partie CPE, en vote séparé. J'ai été prise pas mes rapports.

- **M. le Président**.- D'accord, 11.121, le rapport « éducation ». Nous le mettrons au procès-verbal. Merci, Estelle COCHARD.
- **M. le Président**. Sur le dernier rapport qui vient d'être présenté, le vote de la Commission permanente est conforme à celui de la Commission ?
- M. FORISSIER. Oui, conforme pour l'Union de la Droite et du Centre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention des groupes Rassemblement National et Union de la Droite et du Centre)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Rapporteur, pour l'ensemble de ces rapports.

Nous abordons les rapports de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche », et c'est Pierre COMMANDEUR qui va rapporter.

#### **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

Rapport 21.05.23.22 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

**Enseignement supérieur - Vie étudiante - Mobi-Centre** 

Reconduction de la mesure Mobi-Centre

Approbation des conventions de mandat et de subventions

Adaptation du cadre d'intervention pour l'année 2020-2021 en raison des conséquences de la crise sanitaire

Affectation de crédits

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.23.94 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Partenariats recherche enseignement supérieur

Attribution de subventions à l'Université de Tours pour le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux

Approbation de conventions et affectation de crédits

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.32.19 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche, technologie et innovation

Développement de la recherche en région

Modification de délibérations antérieures

Approbation d'avenants à des conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique et à un programme Ambition Recherche Développement 2020

Affectation de crédits

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.32.21 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du <u>Transfert de technologie</u>

Développement de la recherche en région

Ambition Recherche et Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL)

<u>Approbation de la convention-cadre et d'une convention de financement pour le programme JUNON</u>

Approbation d'avenants aux conventions permettant la mise en œuvre de projets de recherche supplémentaires pour les programmes BIOMÉDICAMENTS et MATEX Affectation de crédits

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.32.23 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

**CPER 2021-2027** 

Attribution d'une subvention aux grands projets : CONEX, Data Centre, ESTIM, MUMAT, ORION, PRESTO, REFERENTANIM, TECHBIOSAN, VALOPAT

Approbation des conventions correspondantes

Affectation des crédits

**M. COMMANDEUR**. - Vote favorable unanime de la Commission, à l'exception de l'abstention du groupe Écologiste sur un des dossiers qui est le Grand Projet RéférentAnim.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur le Grand Projet RéférentAnim)

# Rapport 21.05.32.24 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Développement de la recherche en région

**Bourses doctorales** 

Choix des sujets de thèse pour les bourses cofinancées

<u>Choix des sujets de thèse pour les bourses doctorales « régionales » relevant des sciences humaines et sociales</u>

<u>Approbation de modèles de conventions pour les bourses doctorales « régionales » et cofinancées</u>

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.32.40 - Direction de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Partenariats universitaires

Attribution d'une subvention à l'Université de Tours, porteur-coordinateur pour le programme d'actions 2021 du Pôle Entrepreneuriat régional étudiants « PÉPITE » Approbation de la convention

Affectation des crédits

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.32.131 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie

Recherche et technologie

Développement de la recherche en région

Soutien aux actions de l'IEHCA en matière de « diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle »

Approbation d'une convention de financement pour l'année 2021

Affectation des crédits correspondants

M. COMMANDEUR. - Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**M. le Président**. - Merci beaucoup, nous en avons terminé. Merci, Pierre COMMANDEUR, pour la présentation de ces rapports.

Nous abordons les rapports de la Commission « Culture, Sports et Coopération décentralisée », qui sont présentés par Madame BONTHOUX.

Madame BONTHOUX ? Non ? Je regarde...

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Si Michèle n'est pas là, je peux les présenter.

M. le Président. - Alors ce sera Agnès... Madame la Vice-présidente.

**Mme SINSOULIER-BIGOT**.- Cela dit, j'ai vu Michèle dans les participantes, tout à l'heure. C'est pour cela que je suis étonnée.

**M. le Président**.- D'accord, mais nous donnons donc la parole à la vice-présidente de la Commission « Culture ».

## **CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE**

# Rapport 21.05.24.88 - DIRECTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET CITOYENNE - NOUVELLES RENAISSANCE(S] EN CENTRE-VAL DE LOIRE

A/ Appel à projets « événementiel » des Nouvelles Renaissance(s] 2021 : attribution de subventions et affectation des crédits

B/ Appel à projets « Utopies 2021 : réinventer » des Nouvelles Renaissance(s] 2021 : attribution de subventions et affectation des crédits

C/ Modification du cadre d'intervention de l'appel à projets « événementiel » approuvé par la CPR n° 20.08.24.15 du 14 octobre 2020

**Mme SINSOULIER-BIGOT**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.24.99 - Direction de la Culture et du Patrimoine ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN

A/ Expositions manifestations et résidences Arts Visuels

Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs

B/ Ambition Culturelle - Créativité numérique - Mesure 15

<u>- Attribution de subventions pour les plateformes numériques - Affectation des crédits</u>

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.24.100 - Direction de la Culture et du Patrimoine RAPPORT CULTURE COVID

Modification de dépenses subventionnables pour des subventions accordées en 2020

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.24.101 - Direction de la Culture et du Patrimoine INDUSTRIES CULTURELLES

A/ Soutien aux manifestations culturelles et artistiques - Manifestations industries culturelles

Attribution de subventions, affectation des crédits et approbation de la conventioncadre 2021-2023 avec bd BOUM - Maison de la BD B/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique Ciclic Centre-Val de Loire - Agence fonctionnement Ciclic - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel - Ambition culturelle - CNC ACC - Mesure 9

Attribution de subventions et approbation des conventions d'application opérationnelle et financière 2021 avec le CNC et le CNL

C/ Ambition culturelle - Fonds de soutien Musiques actuelles

Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de partenariat pluriannuelle 2018-2019 de préfiguration d'un contrat de filière avec le CNM, la DRAC, la Fraca-Ma, Scène O Centre et la Région Centre-Val de Loire

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.24.102 - Direction de la Culture et du Patrimoine

**PATRIMOINE CULTUREL** 

A/ CHAUMONT-SUR-LOIRE

Attribution d'une subvention d'équipement pour acquisition du matériel scénographique de la Galerie digitale

**B/ VALORISATION DU PATRIMOINE** 

<u>Approbation de la convention passée avec la Ville de Chartres pour une exposition sur l'atelier Lorin</u>

C/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL - Inventaire général du patrimoine culturel - Approbation de la convention annuelle 2021, de la convention pluriannuelle de partenariat scientifique et technique 2021-2023, attribution d'une subvention et affectation de crédit (Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne)

D/ ÉVÉNEMENTS ET RÉSEAUX CULTURELS - Charte de gestion UNESCO Cathédrale de Chartres, sans incidence financière

<u>E/ RECHERCHE INVENTAIRE GÉNÉRAL - Valorisation scientifique inventaire -</u> Affectation des crédits de fonctionnement

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.24.103 - Direction de la Culture et du Patrimoine SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Attribution de subventions et affectation des crédits

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs Agec Equinoxe-Apollo

B/ Contrats régionaux de Théâtre de Ville

Attribution d'une subvention et affectation des crédits

C/ Ambition culturelle - Lieux intermédiaires - Mesure 11

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs - La Pratique

Approbation de conventions bilatérales pour le Théâtre des Minuits et Le 108

D/ Ambition culturelle - Mobilité des artistes - Mesure 13

Soutien à la diffusion festivalière

Attribution de subventions et affectation de crédits

Approbation de la convention volet accompagnement de la convention Région Centre-Val de Loire - Onda - Scène O Centre

E/ Ambition culturelle - Insertion professionnelle - Mesures 15 à 18

Attribution de subventions et affectation des crédits

F/ Festivals et manifestations du spectacle vivant

Attribution de subventions et affectation des crédits

G/ Orchestre symphonique Tours Région Centre-Val de Loire 2021

Attribution d'une subvention et approbation de la convention afférente, affectation des crédits

# H/ Ambition culturelle - Création et parcours de production solidaire du spectacle vivant - Mesure 12

Attribution de subventions et affectation des crédits

I/ Attribution de subventions en faveur du soutien à la production

Attribution de subventions et affectation des crédits

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble de ces dossiers.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.24.104 - Direction de la Culture et du patrimoine

<u>AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - PUBLIC</u>

A/ Ambition culturelle - Contrats régionaux P.A.C.T.

Attribution de 60 subventions et approbation de la convention d'application annuelle type contrat de soutien aux manifestations P.A.C.T., attribution de 8 subventions exceptionnelles et transitoires et approbation de la convention subvention exceptionnelle et transitoire type - Approbation d'un avenant type pour 2020 - Affectation des crédits

B/ Autres opérations de développement local

<u>Attribution de subventions en fonctionnement et en investissement et approbation des conventions afférentes - Affectation des crédits</u>

C/ Animation culturelle locale - Attribution de subventions et approbation des conventions afférentes - Affectation des crédits

**Mme SINSOULIER-BIGOT**. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.24.115 - Direction de la Culture et du Patrimoine Mesures de soutien exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence culturel 2021

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

#### Rapport 21.05.25.01 - PRATIQUES SPORTIVES

<u>I/ MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits</u>

<u>II/ CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 - Annulation de subventions - Report de manifestations</u>

III/ ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

IV/ PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES LIGUES - Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales - Adaptation COVID sur les conventions pluriannuelles 2018-2021 et annuelles pour 2020-2021 de 9 ligues et comités régionaux - Modification des actions identifiées dans les conventions V/ CROS Centre-Val de Loire : subvention de fonctionnement 2021

**Mme SINSOULIER-BIGOT**.- Avis favorable sur ce rapport avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers sports motorisés.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers sports motorisés)

## Rapport 21.05.25.02 - Direction Éducation Jeunesse et Sports

Sport de haut niveau

I/ Partenariats des clubs élites associatifs et partenariats des clubs élites professionnels : attributions d'aides au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits

II/ Aides aux athlètes listés « Relève » ou « Espoir »

**Mme SINSOULIER-BIGOT**.- Avec un erratum en page 4 : il faut lire « d'attribuer pour la saison 2020-2021 une aide totale de 5 600 euros, et non de 4 600 euros.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.25.03 - Direction Éducation Jeunesse et Sports

**Financement d'installations sportives** 

Attribution d'une subvention à la ville de BLOIS pour le financement d'un anneau cyclable

Mme SINSOULIER-BIGOT. - Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité avec une non-participation au vote de Monsieur GRICOURT)

### Rapport 21.05.35.92 - Direction Europe et International

<u>Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté</u>

A/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

Axe 1 - Attribution de 10 subventions

Axe 2 - Attribution de 6 subventions

Axe 3 - Attribution de 10 subventions

B/ Mise en réseau des acteurs - Subvention à la Maison de l'Europe

**Mme SINSOULIER-BIGOT**. - Avec un erratum : pour la subvention attribuée à la ville de Tours, la base subventionnable est de 20 500 euros au lieu de 60 000 euros.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote positif du groupe Rassemblement National sur les dossiers suivants, « Les Faiseurs au Bon Pasteur », ville de Montlouis-sur-Loire, Comité de jumelage d'Obterre-Proven, Comité de jumelage de Descartes, ville de Tours, Les Amis de l'Europe, Promenades photographiques, et un vote contre sur les autres dossiers.

- M. le Président. Ce sera dans ces conditions, Monsieur CHASSIER?
- M. CHASSIER. Oui, je confirme.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement National sur les dossiers Yachachi, La Ligue de l'Enseignement du Loiret, la Fédération des Organisations Laïques 36, la Ligue de l'Enseignement du Centre-Val de Loire, l'AFDI 36, l'ADFI 41, le BAOBAB, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, le Comité de jumelage de Bané, la Comité de Jumelage de Châteauroux-Bittou, l'A.S.I.E, le Concordia Centre-Val de Loire, le CRIJ Centre-Val de Loire, le théâtre des Minuits)

#### Rapport 21.05.35.93 - Direction Europe et International

<u>Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée</u>

A/ Avenant à la convention n° 00138398 avec l'Association des maires et parlementaires du Gorgol (AMPG) pour le fonctionnement du centre d'appui aux collectivités locales du Gorgol en Mauritanie

B/ Attribution d'une subvention à l'Université d'Orléans pour son projet universitaire à Cracovie dans la Voïvodie de Malopolska (Pologne)

**Mme SINSOULIER-BIGOT**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**M. le Président**.- Merci, nous en avons terminé avec ces rapports. Merci à Madame SINSOULIER pour cette présentation.

Nous passons aux rapports de la Commission « Tourisme », et ce sera Christelle de CRÉMIERS qui rapportera.

#### **TOURISME**

Mme de CRÉMIERS. - Merci, Monsieur le Président.

Les rapports de la Commission « Tourisme » ont tous été approuvés à l'unanimité de la Commission, comme l'ensemble des rapports présentés sur l'intégralité de la mandature. Cela a été l'occasion, dans cette dernière Commission, de le remarquer.

## Rapport 21.05.30.53 - Direction du Tourisme

<u>CAP Hébergement touristique pour Tous et mesure de relance de l'activité d'hébergement touristique</u>

Renforcer l'offre d'hébergements

Attribution de subventions et affectation de crédits

**Mme de CRÉMIERS**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. FAUCHEUX**. - Président, le groupe Écologiste n'était pas représenté à la Commission et il va voter contre ce rapport. Du moins, c'est un vote séparé que nous demandons.

En effet, nous considérons que 100 000 euros à la SNC du Château de la Borde pour une réhabilitation en hôtel 4 étoiles, c'est une dépense très importante, qui, d'ailleurs, est plus importante que les autres aides qui ont été versées dans le cadre de ce rapport, et cela ne nous semble pas constituer la priorité en matière de tourisme actuellement. Nous votons également contre le financement de l'installation de 14 caméras de vidéosurveillance à l'auberge de jeunesse d'Orléans. Il nous semble que pour les auberges de jeunesse, il y a bien d'autres priorités, de choses à financer que des caméras de vidéosurveillance, qui sont en nombre très important, puisqu'il s'agit de 14 caméras.

Nous voterons pour le reste.

Je vous remercie.

### M. le Président. - Dans ces conditions, merci à vous.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers SNC du Château de la Borde et Auberge de jeunesse d'Orléans hormis Madame De CRÉMIERS)

## Rapport 21.05.30.54 - Direction du Tourisme

Promotion et animation touristique

**CAP' Développement Tourisme et Loisirs** 

Attribution de subventions à divers bénéficiaires

**Approbation des conventions** 

Modification de délibérations

Affectation des crédits

**Mme de CRÉMIERS**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Le groupe Écologiste a-t-il des remarques sur ce rapport ? Il n'était pas représenté à la Commission. (Non)

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.30.55 - Direction du Tourisme

### **ITINÉRANCES DOUCES**

Développement des randonnées pédestres et équestres

Attribution d'une subvention de fonctionnement au Comité régional de la randonnée pédestre et au Comité régional équitation Centre-Val de Loire pour leurs programmes d'actions 2021

Approbation des conventions annuelles

Affectation de crédits

**Mme de CRÉMIERS**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.30.56 - Direction du Tourisme

Promotion et animation touristique

France Ingénierie Tourisme : approbation d'une convention de partenariat entre la Région, l'État, Atout France, la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence nationale de la cohésion des territoires

**Mme de CRÉMIERS**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.30.139 - Direction du Tourisme

Promotion et animation touristique

<u>Plan de relance Tourisme - Vacances relocalisées en Centre-Val de Loire 2021</u>
<u>Soutien aux acteurs de la solidarité pour l'organisation de séjours en Centre-Val de Loire pour les publics les plus fragilisés par la crise sanitaire, économique et sociale 2020-2021</u>

**Mme de CRÉMIERS**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. Cela fait partie des rapports qui distinguent notre Région Centre-Val de Loire en cette période.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**M. le Président**. - Merci beaucoup. Nous en avons terminé, Christelle de CRÉMIERS, avec les rapports de cette Commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Formation professionnelle », et c'est Monsieur NICAUD, dont nous avons entendu la grosse voix tout à l'heure.

Ce n'est pas un reproche, c'est juste pour détendre un peu notre assemblée! Voilà, Gérard.

#### **FORMATION PROFESSIONNELLE**

Rapport 21.05.20.25 - Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES - RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE - MESURE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE COMBO PARFAIT JEUNE

Attribution des aides individuelles au permis de conduire aux jeunes

Modification du montant de trois aides attribuées à la CPR n° 21.03.20.17 du

19 mars 2021

**M. NICAUD**.- Il y a un erratum au rapport pour l'attribution de la subvention à Monsieur ARCHITRAVO : le montant n'est pas de 1 835 mais de 1 800 euros. Voilà pour information aux membres de la Commission.

La Commission, sur ce rapport, a émis un avis favorable. Il y a une abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL.

- M. le Président. Monsieur CHASSIER, c'est confirmé, cette abstention ?
- M. CHASSIER. Oui, je confirme.

Mme BEAULIER. - Une précision de vote, s'il vous plaît.

M. le Président. - Oui, je vous en prie.

**Mme BEAULIER**.- Bonjour, Président. Nous voudrions dire que l'abstention n'est pas motivée par la forme mais bien par le fond. Bien évidemment, les mesures levant les freins à la mobilité nous apparaissent indispensables. Ce qui nous paraît plus cavalier, c'est la parodie de démocratie récurrente sur ce dossier. Je m'explique. Il est plus qu'indélicat de faire travailler les élus en CT sur des montants de subvention et de les doubler une semaine après, et c'est presque tous les mois que cela se reproduit.

L'exemple pour ce mois-ci est le suivant : on travaille en CT le 12 mai pour un montant de subvention de 57 720 euros, et, aujourd'hui, 21 mai, nous votons 105 673 euros. C'est un schéma qui nous paraît assez regrettable.

Je vous remercie.

**M. le Président**.- Je suis désolé, ce n'est pas polémique, mais je n'ai pas compris. À moins que la vice-présidente...

Mme BEAULIER. - Je vais le redire plus simplement.

M. le Président. - Je veux bien.

Mme BEAULIER. - En CT, on vote...

M. le Président. - C'est quoi, la CT?

Mme BEAULIER. - La CT, la commission thématique.

M. le Président. - Ah.

**Mme BEAULIER**.- Le 12 mai, on vote, dans les rapports, 57 000 euros et des « patates », ou des betteraves, c'est comme vous préférez, et, en CP, aujourd'hui, on vote 105 000 euros, c'est-à-dire qu'on a un doublement du montant de la subvention en une semaine. C'est un schéma qui s'est déjà répété, sur ce rapport, les mois précédents, et cela nous paraît un peu cavalier. Mais ce n'est pas pour être polémique.

**M. le Président**. - C'est important, ce que vous dites, parce que nous votons sur des choses qui sont, bien évidemment, stabilisées, mais Madame GAUDRON va vous donner immédiatement l'information correspondant à la situation que vous interrogez.

Mme BEAULIER. - Je vous remercie.

**Mme GAUDRON**.- Non, nous ne souhaitons pas du tout être cavaliers, dans cette histoire, mais réactifs. Dès le départ, quand on a institué le cadre d'intervention du Combo Parfait, on a indiqué qu'on donnerait au dernier moment les dossiers qui passent, afin, justement, de ne pas pénaliser des jeunes qui déposent des dossiers. Parfois, ils ont quelques difficultés à aller jusqu'au bout des pièces nécessaires pour le dossier, mais on ne veut pas les pénaliser. Ainsi, le principe ne change pas. Après, c'est le nombre de jeunes qui bénéficient de ces Combos Parfaits.

Je ne sais pas si cela va répondre tout à fait à l'attente, mais ce n'est pas du tout dans notre esprit d'être cavalier, dans cette histoire. Nous voulons plutôt être réactifs.

**M. le Président**.- Madame BEAULIER, par rapport à cela, nous avons deux solutions. Ou bien on est dans un formalisme absolu et, en effet, on ne touche à rien, ce qui veut dire que les dossiers qui sont venus entre le moment où se sont préparés les dossiers de la commission thématique et maintenant, ils ne sont pas vus et ils passent nécessairement à la Commission Permanente d'après. Formellement, on pourrait le faire, mais on nous reprocherait, peut-être à juste titre, des lenteurs et des longueurs.

En l'occurrence, nous faisons en sorte que tous les dossiers qui sont totalement à maturité, ainsi que des dossiers de même nature, soient présentés. Ils sont ensuite ajoutés, s'il y en a – pas par principe, mais ils sont ajoutés –, dès lors qu'ils peuvent prendre place entre le moment de la commission thématique et le jour de la Commission Permanente. C'est juste cela et ce n'est surtout pas pour priver les élus d'une quelconque information ou d'une quelconque capacité à juger. C'est par souci de réactivité, en sachant que ce qui vaut

légalement, c'est le vote que nous formulons dans les Commissions permanentes. S'il y a un écart, il est de cette nature, soyez-en assurée.

**Mme BEAULIER**.- Vous devez quand même avoir la possibilité, de la même manière qu'on le fait en comptabilité des entreprises, avec une régularisation de la TVA le mois d'après, de faire une opération de ce type pour les CT. Voilà, c'est anecdotique, mais cela méritait d'être précisé. En tous les cas, ces aides sont essentielles, nous en sommes convaincus.

Je vous remercie.

- M. le Président. Merci à vous. Ce point étant levé, le vote sera unanime ?
- **M. NICAUD**.- Il y avait eu unanimité et abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL.
- M. le Président. On maintient l'abstention, Monsieur CHASSIER ?
- M. CHASSIER. On maintient l'abstention, oui.
- M. le Président. Pour Madame ROUXEL, ce sera une abstention également ?

Mme BEAULIER. - Oui, c'était une abstention.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

# Rapport 21.05.20.26 - Direction de la Formation professionnelle FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI LUTTE CONTRE LES FREINS À LA FORMATION

Attribution d'une subvention 2021 à l'AFPA pour l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation professionnelle

Approbation de la convention

Affectation des crédits

**M. NICAUD**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité. (Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.20.27 - Direction de la Formation professionnelle FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

**FORMATIONS SUBVENTIONNÉES** 

Attribution de subventions 2021 à JAZZ À TOURS pour des formations dans le domaine culturel

**Approbations des conventions** 

Affectation des crédits

- M. NICAUD.- Il y a unanimité de la Commission et abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL.
- M. le Président. Même vote ?
- M. CHASSIER. Même vote, oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.05.20.28 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
ACHATS DE PARCOURS VERS LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI
Programme opérationnel FEDER-FSE Centre-Val de Loire 2014-2020
Demande de subvention FSE/IEJ - Programme régional de formation 2021

M. NICAUD. - Unanimité de la Commission sur ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.20.29 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PROGRAMME RÉGIONAL DE FORMATION
Approbation de protocoles transactionnels

M. NICAUD. - Unanimité de la Commission sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.20.31 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES 2019-2022
Tiers-lieux de compétences
Approbation de l'appel à projets 2021-2022

- M. NICAUD. Là aussi, unanimité de la Commission sur ce rapport.
- **M. le Président**.- On va prendre le 20.31, mais il me semble que le 20.30 n'a pas été présenté, Monsieur le Rapporteur. On prend le vote pour le 31, c'est l'unanimité, merci. On revient au 30.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

## Rapport 21.05.20.30 - Direction de la Formation professionnelle Modifications d'une délibération antérieure

M. NICAUD. - Unanimité aussi sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

# Rapport 21.05.20.32 - Direction de la Formation professionnelle MODIFICATION DE DÉLIBERATION (avenant n° 2) Projet « Je fais, je sais, je valide mes compétences » du GIP FTLV-IP

- **M. NICAUD**.- Unanimité sur ce rapport et abstention du groupe Rassemblement National et de Madame ROUXEL.
- M. le Président. Même vote ?

Mme BEAULIER. - Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 21.05.20.72 - Direction de la Formation professionnelle

Mesure de la plateforme pour une région 100 % Santé

PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

<u>Parcours de formation sans couture conduisant aux métiers d'aides-soignant.e.s et ambulancier.ière.s</u>

Attribution de subventions au centre hospitalier de Bourges et à La Croix-Rouge Française - IRFSS Centre-Val de Loire

**Approbation des conventions** 

Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits connexes

Affectation des crédits

M. NICAUD. - Unanimité sur ce rapport, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 21.05.20.123 - Direction des Politiques d'orientation et de formation Service public régional d'orientation

**ORIENTATION - VALORISATION DES MÉTIERS ET FORMATIONS** 

A/ Nuits de l'orientation : attribution de subventions pour l'édition 2021

B/ Centre national interprofessionnel de l'économie laitière : approbation d'une convention

C/ Renouvellement de la convention-cadre avec le ministère de la Justice - Direction interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) : approbation d'une convention

D/ Attribution d'une subvention au GIP ALFA CENTRE pour le développement de l'offre de service du site régional

E/ Consortium du Campus des métiers et des qualifications d'excellence Cosméto Pharma (CMQ-e COSMÉTOPHARMA) : approbation et affectation de crédits

**M. NICAUD**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, mais il y a abstention du groupe Rassemblement National sur le point C, donc sur le renouvellement de la convention avec le ministère de la Justice, et une non-participation de ma part au point D qui concerne la subvention pour le GIP ALFA CENTRE, en étant président.

M. le Président. - Même vote ?

Mme BEAULIER. - Même vote.

M. le Président. - J'ai une demande de parole de Madame RIVET.

**Mme RIVET**.- Oui, c'est le même vote, nous votons pour ce rapport. Simplement, nous étions étonnés de l'intervention du CNIEL dans les lycées. Autant au niveau de la formation sur les métiers du lait, ce n'est pas problématique, autant on a retiré le lait dans les écoles primaires, et l'intervention dans les lycées pouvait poser question. On espère que c'est pour valoriser les métiers et non les produits.

M. le Président. - D'accord, entendu. Le vote est pris dans ces conditions.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National sur le point C – Renouvellement de la convention cadre avec le ministère de la justice)

# Rapport 21.05.20.134 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'orientation

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION

Lutte contre le décrochage

Attribution d'une subvention à l'association Sens et Talents pour la création d'une école de production à Salbris - Présentation du plan de déploiement de l'école

**M. NICAUD**.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, moimême m'étant abstenu lors de la Commission. En fait, Monsieur le Président, le groupe des Écologistes votera contre ce rapport pour les raisons suivantes.

D'abord, nous faisions une remarque sur le fait que ce rapport n'était passé en Commission « Éducation et Apprentissage », s'agissant de jeunes en difficulté, puisqu'il s'agit de décrochage et donc de jeunes de 15 ans.

Sur le fond, nous pensons également qu'il est gênant qu'on commence à introduire des notions d'école privée alors qu'il s'agit de production et que, jusqu'à maintenant, tout ce qui concernait la formation des jeunes ressortait de l'Éducation nationale, donc du service public.

Ensuite, le fait de mélanger la rémunération ou les subventions à ce type d'école en y mêlant notamment la Fondation Total nous paraît quand même un peu étonnant à l'heure actuelle.

Enfin, on voit également que la Région, pour cette année, va être engagée sur un montant certes relativement faible, mais que ce montant va aller en augmentant, puisque dans les années suivantes, il est prévu que la Région investisse 512 000 euros pour la partie fonctionnement et près de 600 000 euros pour les investissements.

Voilà, Monsieur le Président, les raisons qui font que nous voterons contre ce rapport.

**M. le Président**. - Merci. Le vote est donc pris avec un contre du groupe les Écologistes. Positif par ailleurs ? *(Oui)* 

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste)

## M. le Président. - Je vous remercie.

Au moment de terminer cette Commission permanente, je voudrais vraiment, vraiment remercier nos services, car nous avons conduit tout au long de ce mandat, chaque mois, un nombre de rapports assez considérable, avec un travail en commission thématique, puis en Commission permanente qui a été, je crois, d'une grande qualité sur le plan de l'appropriation des informations et de la décision politique. Et cela ne vient pas de nulle part, c'est lié à un travail d'une extrême qualité de l'ensemble de nos directions, je le dis, d'une extrême qualité de nos directions, de chacun et de chacune au sein de ces directions, des rapports qui sont précis, qui sont rigoureux, qui posent bien les termes, qui sont dans les délais qui permettent à l'action de se déployer dans de bonnes conditions, avec, on l'a vu tout à l'heure à travers l'intervention de Madame BEAULIER, un maximum de réactivité. Franchement, je veux les remercier, parce que cela fait beaucoup de matière. Je vous assure, pour le vivre sous un des angles de ma responsabilité de Président, un peu au quotidien, que ce n'est pas simple d'être toujours à temps, dans les délais avec suffisamment d'information.

Ainsi, merci, merci du fond du cœur à nos services, à nos directions, à notre administration. Madame la Directrice générale, je vous remercie de le dire à chacune et à chacun, quelles que soient ses fonctions dans cette maison.

Je souhaite vous dire aussi, puisque c'est la dernière Commission permanente de cette mandature, qu'on a connu une situation assez complexe; si on nous l'avait posée, comme cela, de l'extérieur, on se serait interrogé sur la capacité de faire vivre les échanges, l'appréciation, le débat à distance.

continué à le faire dans un esprit de respect mutuel, dans un esprit de recherche de solutions, avec les points de vue de chacun, ce qui est bien normal en démocratie. Mais je veux juste vous dire cela, qu'au cours de ce mandat, je pense que les Commissions permanentes se sont bien déroulées, que chacun a pu y prendre sa place, et je vous en remercie, dans un état d'esprit qui a été fondé sur le respect et le souci de l'intérêt général et du dynamisme des politiques régionales.

Voilà ce que je voulais vous dire avant de lever notre séance.

Mais, quand même, nous aurons l'occasion d'y revenir au mois de juillet, Catherine BIDAULT, dans ses responsabilités de l'administration et de la préparation de nos travaux, Catherine a fait un « boulot » pour que tout soit complètement structuré et vissé, et même le soir, très, très tard, je peux en témoigner. Elle y est à tout moment, elle a fait sauter des jours de congé auxquels elle a droit, elle a fait un travail extraordinaire. Nous la retrouverons début juillet pour nos sessions, mais comme c'est sa dernière Commission permanente et qu'elle a dû préparer des milliers et des milliers, peut-être des dizaines de milliers de rapports, je veux lui dire là aussi, en votre nom, combien nous lui sommes reconnaissants, car elle a été vraiment de toutes les articulations, de toutes les alertes, avec chaque fois la volonté de faire que les élus puissent avoir toutes les informations, que ce soit complètement articulé avec les directions. C'est un travail remarquable. Catherine, je tenais à vous le dire.

Merci à vous. Merci, et à très vite.

(La séance est levée à onze heures quarante et une)

Le Président du Conseil régional,

Le Secrétaire de séance,

François BONNEAU

**Dominique ROULLET**